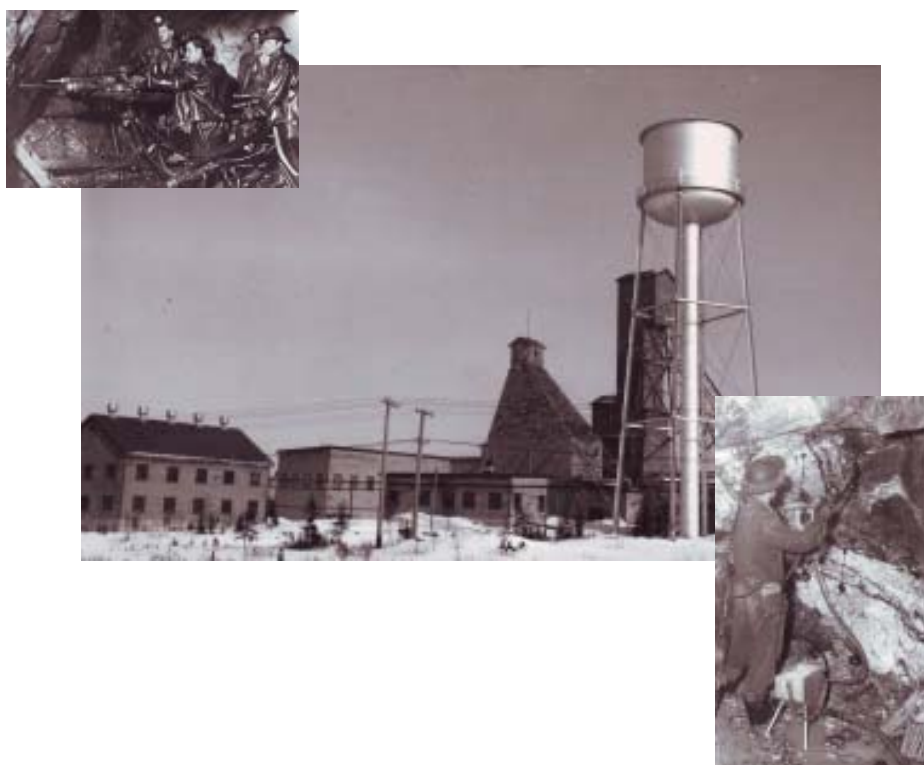


Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



■ Volume 33, numéro 1 (85), printemps 2007

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Georges Massé (président et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), Jacques Rouillard (secrétaire-trésorier et professeur à l'Université de Montréal), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin, archiviste et chercheur associé à la Chaire Hector-Fabre à l'UQAM), Éric Leroux (Responsable de la vitrine du livre et professeur à l'Université de Montréal).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu :	\$ 20.00
Institution canadienne :	\$ 25.00
Institution étrangère :	\$ 30.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$15.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ, Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse (de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier).

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

Les photos de la page couverture sont fournies par David Simard. La photo de Gérard Picard en page 17 est reproduite avec l'autorisation de la CSN (source : archives CSN). La photo en page 47 est tirée de Nouvelles ouvrières, le journal du Congrès canadien du travail (CCT)

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

ARTICLE

- 4 La composition ethnique des travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue : la main-d'oeuvre de la mine Lamaque, 1948-1953
David Simard

DOCUMENT

- 17 Entrevue avec Gérard Picard, qui présida la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) de 1946 à 1958
- 27 Déclaration québécoise sur les archives
Notre mémoire et nos droits

THÈSES ET MÉMOIRES

- 29 Sommaires des thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise touchant l'histoire des travailleurs et travailleuses de l'Université du Québec à Montréal

LA VITRINE DU LIVRE

- 43 Clavette, Suzanne, Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 103 p.
(Jacques Rouillard)
- 45 Parrot, Jean-Claude, Ma vie de syndicaliste, Montréal, Boréal, 2005, 454 p.
(Marc Comby)

DÉPART

- 46 Un pionnier de l'éducation ouvrière nous quitte

La composition ethnique des travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue *La main-d'œuvre de la mine Lamaque, 1948-1953*

David Simard¹

De tous les toponymes québécois, la Faille de Cadillac est certainement celui qui évoque le plus les grandes ruées minières de l'Abitibi. Considérée comme l'une des plus riches failles minérales en Amérique du Nord, cette faille a joué un rôle central dans le développement de l'industrie minérale québécoise. Elle a largement contribué à faire du Québec l'un des plus importants producteurs miniers au pays tout en façonnant en profondeur le visage de l'Abitibi-Témiscamingue. Avec la mise en production de la mine Horne en 1927, un nouveau destin attendait cette région encore bien jeune.

Alors que l'on compte, en 1930, trois producteurs miniers dans le Nord-Ouest québécois, on en dénombre près d'une quinzaine en 1935. En 1940, c'est près d'une trentaine de ces « cathédrales industrielles du Nord » qui sont disséminées ici et là le long de la Faille de Cadillac. Rapidement, le besoin de main-d'œuvre devient criant tant dans le secteur minier que dans les industries de service. Attirés par l'appât du gain, le goût de l'aventure ou cherchant plutôt à fuir la misère urbaine des années 1930, des milliers d'individus aux origines diverses migreront vers l'Abitibi minière dans l'objectif d'y trouver un gagne-pain. Les occasions ne manquent pas.

Ainsi se développe une nouvelle classe de travailleurs dans la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue : les travailleurs miniers². Au fil des décennies, ces travailleurs participeront, chacun à leur façon, à la naissance et au développement de l'industrie minière abitibienne. Mais qui sont ces travailleurs? D'où viennent-ils?

Cette étude a comme sujet la composition ethnique des travailleurs miniers de la mine Lamaque de 1945 à 1985. À partir surtout du dépouillement du fonds d'archives de la Lamaque Gold Mines nous tenterons de tracer un portrait de la main-d'œuvre employée dans cette mine du milieu des années 1940 jusqu'à sa fermeture en 1985.

La mine Lamaque fut l'une des mines les plus célèbres de l'histoire de l'industrie minière québécoise et canadienne. Célèbre d'abord pour sa production : à sa fermeture en 1985, elle est considérée comme la plus importante mine d'or du Québec avec une production totale de 140 tonnes d'or³. Célèbre également pour le rôle historique incontournable qu'elle joua dans le développement et le peuplement de la région de Val-d'Or, qui est aujourd'hui l'un des pôles

économiques central de l'Abitibi-Témiscamingue. Enfin, la mine Lamaque est reconnue pour son caractère patrimonial. En effet, la Lamaque Gold Mines et le village minier de Bourlamaque forment aujourd'hui l'un des rares vestiges à la fois des «Company Town» et du «Boom-town» minier de l'Abitibi. De plus, depuis 1995, la mine Lamaque est devenue un centre d'interprétation et un site touristique majeur de la région, baptisé La Cité de l'or.

Le fonds d'archives de la Lamaque Gold Mines comprend la totalité des dossiers d'employés ayant œuvré au sein de l'entreprise de 1953 à 1982. Une quantité non négligeable de fichiers d'employés concerne également les travailleurs embauchés avant 1953. Ces fichiers, qui sont pour la plupart très complets, offrent une quantité d'informations étonnantes : des renseignements concernant l'origine ethnique, les antécédents professionnels, le salaire horaire, les accidents de travail, les fonctions occupées par les employés, etc. Analysés à grande échelle, ils permettent de tracer un tableau précis de l'évolution de la main-d'œuvre au sein de l'entreprise.

Le thème de la composition ethnique de la main-d'œuvre

La réalité cosmopolite des villes de l'Abitibi minière des années 1930 aux années 1960 contraste particulièrement avec celle des autres villes québécoises de l'époque, à l'exception de la métropole. Pour cette raison, elle suscite depuis longtemps l'intérêt des historiens et des observateurs. Les données de recensement sont révélatrices à ce sujet : les individus issus de l'immigration représentent une portion substantielle de la population abitibienne. Entre 1941 et 1961, 5% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue appartient à un groupe ethnique européen⁴. Leur venue en région est intimement liée au développement minier et leur présence est

encore plus marquée au sein des villes minières de l'Abitibi⁵. Ils constituent même 35% de la population de Noranda en 1931 et près de 25% de la population de Val-d'Or en 1941⁶.

De façon générale, l'historiographie abitibienne situe l'entrée des Canadiens français dans les mines au lendemain de la grève de 1934 à la mine Noranda, communément appelée la «Grève des Fros»⁷. Aux yeux de nombreux historiens, les Canadiens français étaient faiblement représentés au sein de la main-d'œuvre minière de l'Abitibi avant la grève de 1934, les entreprises préférant employer des travailleurs étrangers, européens pour la plupart⁸. La grève aurait toutefois amené la mine Noranda et ses consœurs de la région à recruter de plus en plus de travailleurs dans la population environnante. De plus, au même moment, la crise économique et les difficultés du secteur agricole auraient conduit les Canadiens français à s'intéresser davantage au travail minier⁹.

Il faut attendre les années 1990 avant que l'interprétation classique de l'entrée des Canadiens français dans les mines de l'Abitibi ne soit revue. Les historiens Gaudreau et de la Riva de l'Université Laurentienne, à partir de l'étude de fichiers d'employés de diverses entreprises minière du Nord ontarien et québécois, révéleront la présence de Canadiens français dans les mines dès la fin du XIXe siècle, soit bien avant la grève de 1934¹⁰. Même s'ils ne formaient pas le groupe le plus important au sein des entreprises minières, les Canadiens français, aux dires de Gaudreau, «ont, de tout temps, peiné dans les mines du Nord»¹¹. Leurs travaux, tout en reconnaissant l'impact de la «grève des Fros» sur l'embauche de Canadiens français, qui devient massive à partir de 1934, proposent ainsi une interprétation renouvelée de l'histoire des travailleurs miniers en ne proposant plus que cette grève marque l'entrée des Canadiens français dans l'industrie minière.

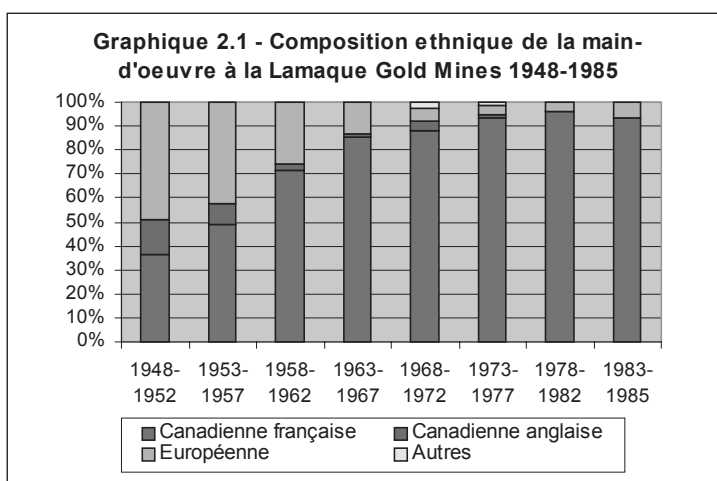
Leurs travaux sont aussi novateurs en ce qu'ils illustrent le fort potentiel que recèle l'étude des fichiers d'employés pour l'histoire des travailleurs miniers¹². Ces derniers sont des témoins fidèles du passé de ces travailleurs et ils permettent d'analyser la main-d'œuvre minière sous de nombreuses facettes dont plusieurs n'avaient jamais encore fait l'objet d'études. De plus, les fichiers d'employés assurent des assises documentaires solides et une représentation mieux fondée de la réalité minière de l'époque. L'apport de leurs travaux tant sur le plan historique que méthodologique est considérable.

d'employés de la mine Lamaque. Nous tenterons par la suite de mettre en lumière la composition ethnique des travailleurs venus d'Europe.

Composition de la main-d'œuvre à la mine Lamaque, 1948-1985

À la mine Lamaque, il faut attendre la fin des années 1950 avant que les Canadiens français ne deviennent majoritaires parmi les travailleurs salariés (graphique 2.1)¹³.

C'est que les travailleurs européens for-



Toutefois, leur étude porte sur l'origine ethnique des travailleurs miniers uniquement de la fin du 19^e siècle jusqu'en 1945. Mais qu'en est-il de l'évolution après la Seconde Guerre mondiale ? C'est un fait reconnu que les travailleurs d'origine canadienne-française sont, depuis les années 1970, largement dominants au sein de l'industrie minière. D'un groupe hétéroclite aux origines ethniques variées à un bloc homogène de travailleurs francophones, la main-d'œuvre minière a donc connu de profondes transformations. C'est ce que nous nous proposons d'analyser à partir des fichiers

ment une large partie du contingent de travailleurs au sein de la mine Lamaque de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au début des années 1960. Ils représentent même le groupe de travailleurs le plus important au cours de la période 1948-1952 avec près de 50% de la main-d'œuvre contre à peine plus de 35% pour les Canadiens français. Mais, au milieu des années 1950, leur nombre en pourcentage est dépassé par celui des Canadiens français qui en viennent à représenter plus de 70% de la main-d'œuvre entre 1958-1962 et plus de 85% des effectifs en 1963. L'origine ethnique

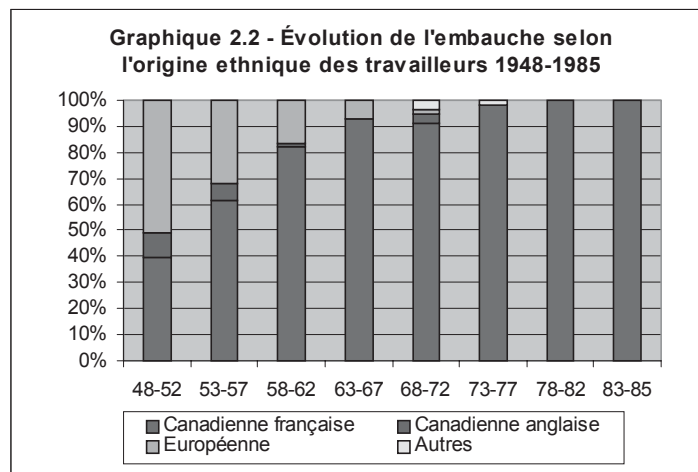
des travailleurs nouvellement embauchés est encore plus éloquent puisque 95% de ces travailleurs sont Canadiens français de 1963 à 1985 (graphique 2.2).

Dans ce contexte, le nombre de travailleurs européens décline rapidement : leur proportion passe de 41% entre 1953-1957 à 6% au cours des années 1968-1972. Cette évolution concorde avec les changements observés dans l'ensemble de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les données de recensement indiquent en effet que la population originaire d'Europe décroît de façon importante dans les années 1960 avec une diminution de plus de 30%¹⁴. Mais diminution ne veut pas dire disparition puisque des travailleurs étrangers œuvreront à la mine jusqu'à sa fermeture en 1985. Néanmoins, comme le démontre le graphique 2.2,

eux n'apparaît dans notre échantillon de 1978 à 1985.

Le groupe canadien-anglais connaît aussi une réduction importante de ses effectifs. À notre étonnement, il forme un groupe de faible importance, et ce, tout au long de la période. Ils représentent moins de 10% de la main-d'œuvre de 1953 à 1956 et à peine 3% au cours des années subséquentes. À ce titre, les données concernant l'embauche sont encore plus éloquentes puisqu'à la fin des années 1950, les Canadiens anglais sont déjà pratiquement absents des listes d'embauche.

Il faut néanmoins rappeler que les données tirées des fichiers d'employés ne concernent que les travailleurs salariés : ils ne tiennent pas compte du personnel cadre, des employés de bureau et des membres de la direction. Il y a fort à parier qu'une étude



l'embauche d'Européens est chose rare à partir du milieu des années 1960. De 20% des nouveaux travailleurs recrutés entre 1958 et 1962, ils ne forment plus que le dixième de ce contingent au cours des années 1963-1967. À partir de 1968, leur importance devient tout compte fait négligeable. En fait, leur embauche est tellement peu fréquente qu'aucun d'entre

portant sur le personnel cadre de la mine Lamaque révélerait que les Canadiens anglais étaient largement dominants au sein de ce groupe, et ce, probablement jusqu'à la fin des années 1970. Le cas de la mine Lamaque n'est pas unique à ce propos puisque la presse régionale témoigne largement de l'importance de la communauté canadienne-anglaise à la direction des entreprises minières.



La composition ethnique de la main-d'œuvre de la mine Lamaque connaît donc, de 1948 à la fin des années 1960, un processus de canadianisation et d'homogénéisation. Les travailleurs d'origine européenne, tout comme ceux d'origine canadienne-anglaise, occupent une proportion de moins en moins significative. À l'opposé, les Canadiens français deviennent largement majoritaires, au point de former, à toutes fins pratiques, le seul groupe de travailleurs salariés au sein de l'entreprise à partir de la fin des années 1960.

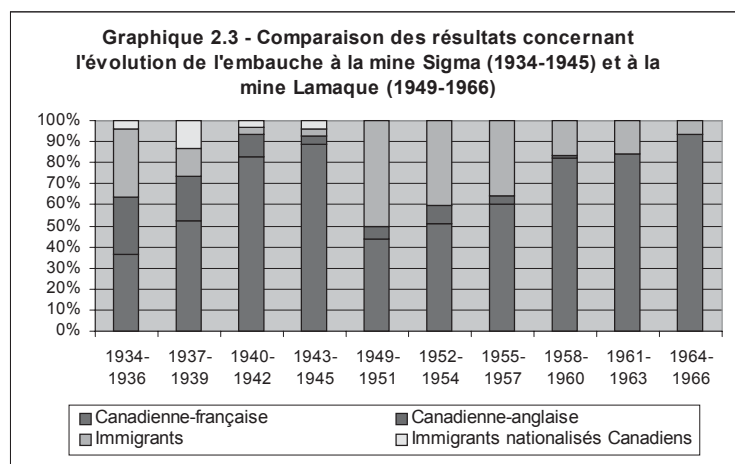
Des enquêtes aux conclusions différentes

La comparaison de notre enquête avec celle de Guy Gaudreau sur la main-d'œuvre minière de la mine Sigma, entreprise voisine de la mine Lamaque, soulève un problème important. Les conclusions des deux études ne concordent pas quant à la composition ethnique de main-d'œuvre. Gaudreau s'est intéressé à la main-d'œuvre de la mine Sigma au cours des années 1930 et 1940 à partir lui aussi de fichiers d'employés¹⁵. La mine Sigma est possédée de nombreuses caractéristiques communes avec la mine Lamaque: leurs activités, qui reposent toutes deux sur l'extraction de l'or, sont de même envergure; elles exploitent une même zone minéralisée –

à peine quelques centaines de mètres séparent le chevalement principal des deux mines; enfin, elles sont toutes deux en opération au cours de la période 1948-1985. La comparaison entre l'évolution de l'une et de l'autre nous paraît donc des plus pertinentes.

Pour la mine Sigma, Gaudreau a suivi l'évolution de l'embauche selon l'origine ethnique des travailleurs entre 1934-1945. Les résultats de son enquête mettent en lumière un processus rapide et précoce de canadianisation des effectifs. En effet, en l'espace d'une dizaine d'années, la proportion des Canadiens français a effectué un bond majeur, passant de 36% en 1934-1936 à près de 90% en 1943-1945. À l'opposé, la représentation des travailleurs européens, qui étaient de 32% pendant la première période n'est plus que de 3% pendant la seconde. Le processus de canadianisation de la main-d'œuvre, en formation depuis le début des années 1930, serait donc, à toutes fins pratiques, complété au milieu des années 1940¹⁶.

À la lecture de ces données, force est de constater que d'importants écarts résident entre ces résultats et les nôtres. Alors que le groupe canadien-français est largement dominant à la mine Sigma dès le début des années 1940 (tableau 2.3), il ne représente à peine plus de 40% des effectifs dix ans plus



Source : Pour la période 1934-1945 : Guy Gaudreau, « Les heures de travail et la canadianisation des effectifs à Timmins et en Abitibi » Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineurs...*, p. 175. Pour la période 1949-1966 : le fonds d'archive de la Lamaque Gold Mines : *fiches du personnel de la mine Lamaque (échantillon 1948-1985)*.

tard à la mine Lamaque. En fait, il faut attendre le début des années 1960 avant que la proportion de travailleurs canadiens-français à la mine Lamaque ne devienne comparable à celle établie par Gaudreau 20 ans plus tôt à la mine Sigma. Comment expliquer cet écart ? Comment expliquer une évolution si différente ? Des recherches plus approfondies permettraient sans doute de mieux répondre à cette question, mais certaines hypothèses peuvent être soulevées.

D'abord, il est possible que cet écart soit révélateur de la vague d'immigration européenne d'après-guerre. L'ouverture des frontières aux lendemains de la guerre a provoqué, tel que le confirme les données des recensements, une nouvelle vague d'immigration en provenance d'Europe au Canada et au Québec. Cette vague a touché particulièrement la région de l'Abitibi-Témiscamingue¹⁷. Les données du recensement de 1951 indiquent en effet une augmentation substantielle de la population d'origine européenne entre 1941 et 1951¹⁸.

Cette vague, comme nous l'avons observé plus haut, permettra à l'industrie minière d'avoir accès à un bassin de travailleurs potentiels plus important et de combler, en partie, le manque de main-d'œuvre. Benoît-Beaudry Gourd, dans son étude portant sur la mine Lamaque, évalue même que pour la seule année 1946, la Lamaque Gold Mines aurait engagé plus de 300 travailleurs d'origine européenne¹⁹. Il est donc possible que les effectifs miniers originaires d'Europe aient connu une augmentation importante au cours des années 1946, 1947 et 1948.

Malheureusement, il n'existe, à l'heure actuelle, aucune étude qui s'intéresse à l'évolution de la main-d'œuvre minière de l'Abitibi pendant cette période. Il est donc impossible d'évaluer l'impact de cette vague d'immigration sur la main-d'œuvre. Néanmoins, si le recensement du Canada de 1951 indique un solde migratoire positif en ce qui concerne la population d'origine européenne, l'augmentation reste néanmoins

fort modeste : elle représente moins de 10% entre 1941 et 1951²⁰. Il serait donc étonnant, qu'à elle seule, cette vague d'immigration explique l'augmentation relative du nombre de travailleurs européens et qu'elle soit à la source de l'écart observé entre les deux mines.

Une seconde hypothèse pourrait être soulevée. Même si les mines Lamaque et Sigma présentent, sous de nombreux aspects, des similarités, il est possible que les deux entreprises aient pratiquées des politiques d'embauche différentes. Et rien n'indique pour l'instant que l'évolution de la main-d'œuvre de la mine Lamaque soit représentative de l'ensemble de la main-d'œuvre minière de l'Abitibi sur la question de la composition ethnique comme sur bien d'autres aspects. L'adoption de politiques d'embauche discriminatoires par les entreprises minières au cours des années 1930 est soulevée par de nombreux historiens²¹. Les entreprises minières visaient ainsi un meilleur contrôle sur la composition de leurs effectifs. Néanmoins, ces politiques ne semblent pas toujours avoir été appliquées de façon uniforme dans l'ensemble de l'industrie. En effet, des témoignages d'anciens travailleurs ont révélé que les politiques d'embauche pouvaient varier sensiblement d'une mine à l'autre. La mine Sigma, par exemple, avait la réputation de recruter davantage auprès de la communauté canadienne-française alors que la mine Lamaque semblait préconiser davantage l'embauche de travailleurs étrangers²². Ces politiques étaient-elles appliquées de façon systématique? Dans quelle mesure l'origine ethnique influençait-elle l'embauche? L'état de la recherche ne nous permet pas de répondre à ces questions mais l'hypothèse de pratiques d'embauches différentes d'une entreprise à l'autre mérite certainement d'être considérée. Elle pourrait fort bien expliquer, du moins en partie, les écarts observés entre la main-d'œuvre des mines Lamaque et Sigma.

Sans exclure que la discrimination basée sur l'origine ethnique puisse avoir été

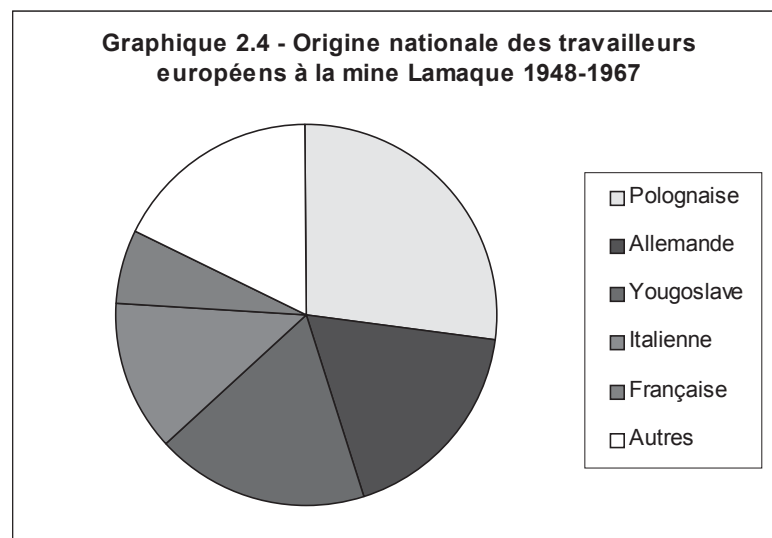
un facteur important, il serait intéressant d'analyser aussi les pratiques d'embauche à partir des principes de filiations familiales et communautaires. La discrimination selon l'ethnicité n'était peut-être pas un projet délibéré de la part des entreprises minières. Il est probable qu'elles aient cherché à favoriser l'embauche d'individus possédant des liens familiaux et/ou communautaires avec des travailleurs déjà à l'emploi de l'entreprise afin de favoriser l'intégration des nouveaux employés. Certaines études ont soulevé l'existence de liens communautaires puissants au sein des divers groupes ethniques abitibiens²³. Comme les membres de ces groupes cherchaient rapidement à se regrouper au sein d'associations composées d'individus de même nationalité, il est fort probable que les travailleurs de même origine ethnique tentaient aussi de se faire embaucher auprès d'entreprises qui employaient déjà des membres de leur communauté. Cette pratique était d'autant plus vraisemblable que la main-d'œuvre se faisait rare aux cours des années d'après-guerre²⁴. Les travailleurs miniers qui possédaient un minimum d'expérience pouvaient donc légitimement espérer choisir l'entreprise minière pour laquelle il désirait travailler. Avec pour résultat que la composition ethnique de la main-d'œuvre pouvait varier substantiellement d'une mine à l'autre. Cette hypothèse pourrait d'ailleurs laisser penser que la composition ethnique au sein d'une même entreprise minière était davantage le fruit des travailleurs eux-mêmes que de la direction.

Enfin, dégageons une dernière hypothèse, à partir cette fois de questions d'ordre méthodologique. Les méthodes d'échantillonnage utilisées par Guy Gaudreau et son équipe diffèrent grandement de celles employées pour notre recherche. Les études de Gaudreau furent réalisées à partir des noms de famille des travailleurs²⁵. Dans le cas de l'enquête sur la mine Sigma, l'analyse est construite à partir de tous les fichiers dont le nom de famille des employés commençaient

par les lettres A et B²⁶. À notre avis, le choix basé sur les premières lettres des patronymes risque de surestimer l'importance d'un groupe ethnique plutôt qu'un autre. Comme les lettres de patronyme A et B sont plus fréquentes chez les Canadiens français que chez les travailleurs originaires d'Europe de l'Est, il est possible que le groupe canadien-français ait été surévalué au détriment des travailleurs européens. Pour notre part, nous avons opté pour une méthode d'échantillonnage qui tenait compte de l'ensemble des fichiers contenu dans le fonds et nous avons retenu un dossier pour chaque dix fichiers recensés. Il est donc possible qu'une partie de l'écart soit attribuable

incontournable jusqu'au milieu des années 1960. Entre 1948 et 1968, les travailleurs européens occupent plus de 35% des travailleurs miniers. La présence d'un si important contingent de travailleurs étrangers en plein cœur de l'Abitibi peut en étonner certains. Cette réalité fait de l'histoire de l'Abitibi minière un cas passablement unique au Québec. Mais qu'en est-il de l'origine nationale de ces travailleurs?

À la mine Lamaque, entre 1948 et 1967, quatre grands groupes ethniques forment le contingent de travailleurs originaires d'Europe : les Polonais (44%), les Allemands (29%), les Yougoslaves (29%) ainsi que les



à ce choix méthodologique quoique seule une étude portant sur l'évolution de la main-d'œuvre de la mine Sigma permettrait de lever le voile sur cette question.

L'origine nationale des travailleurs d'origine européenne

Si la présence européenne est faible à la mine Lamaque au cours des dernières années de l'exploitation du gisement, elle reste

Italiens (25%)²⁷. Les Français représentent un groupe moindre avec 11% des effectifs européens (graphique 2.3). Enfin, une portion non-négligeable de travailleurs provient d'une multitude de pays européens parmi lesquels on compte, entre autres, la Grande-Bretagne et la Tchécoslovaquie.

Cette répartition des effectifs concorde, dans une large mesure, avec les données concernant la population d'origine européenne

Tableau 2.1 - Les principaux groupes d'origine européenne en Abitibi-Témiscamingue 1941-1971*				
	1941	1951	1961	1971
Polonais	885	1510	1440	995
Ukrainien	847	884	666	430
Italien	446	537	1062	610
Allemand	312	504	1029	850
Finlandais	660	343	300	190
Tchèque et slovaque	473	350	218	90
Scandinave	430	302	359	215
Russe	198	221	248	110
Hongrois	169	78	141	50
Néerlandais	108	96	168	160
Autrichien	116	43	114	60

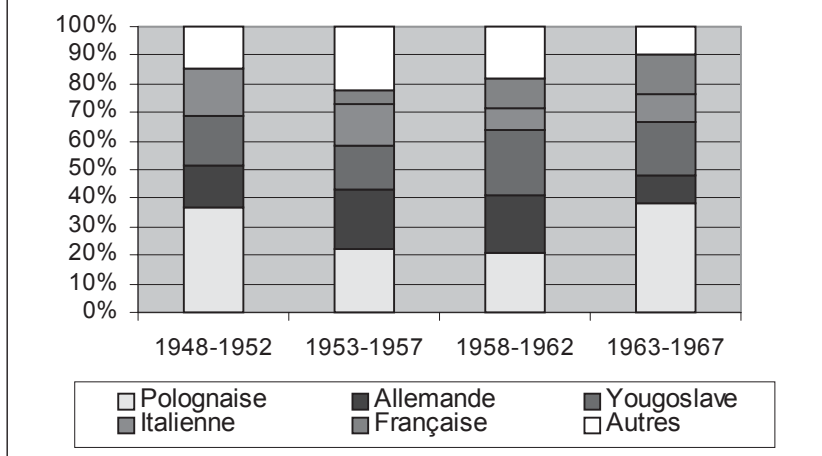
Source : Canada, *Recensement du Canada, 1941. Population par subdivisions locales*, vol. II, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1944, p. 346-348 et 398; *Recensement du Canada, 1951. Population. Caractéristiques générales*, vol. I, Ottawa, E. Cloutier, 1953, p. 47-11 et 47-5; *Recensement du Canada, 1961. Population. Groupes ethniques*, bulletin 1.2-5, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962, p. 37-5 et 37-13; *Recensement du Canada, 1971. Population. Groupes ethniques*, bulletin 1.3-2, Ottawa, Information Canada, 1973, p. 4-5 et 4-13.

établie en Abitibi-Témiscamingue tel que présentées dans le tableau 2.1. Trois des cinq groupes dominants à la mine Lamaque, les Polonais, les Italiens et les Allemands, forment également des communautés importantes en Abitibi-Témiscamingue. Quant à la communauté yougoslave, fortement représentée à la mine Lamaque, il est difficile d'établir toute forme de comparaison car elle est comptabilisée aux recensements de 1951, 1961 et 1971 à la rubrique «Autres groupes ethniques». Le cas des Ukrainiens étonne puisque notre échantillon ne compte que deux travailleurs d'origine ukrainienne alors que les Ukrainiens forment pourtant en 1961 et 1971 le troisième groupe en importance parmi les communautés d'origine européenne établies à Val-d'Or²⁸. Cette situation confirmerait-elle l'hypothèse énoncée plus haut à savoir que les membres des communautés européennes

avaient tendance à se regrouper au sein des mêmes entreprises minières et que, de ce fait, les membres de la communauté ukrainienne auraient préféré travailler auprès d'un autre employeur ? La question reste pour l'instant en suspend.

Entre 1948 et 1967, la composition nationale des travailleurs européens connaît néanmoins des variations qui méritent d'être abordées. Le graphique 2.5, qui présente l'évolution de la main-d'œuvre européenne selon des périodes quinquennales, confirme d'abord la position importante occupée par les travailleurs polonais tout au long cette période. Il forme en effet le groupe le plus important, formant même entre 1948 et 1953 et 1963 et 1967 près de 40% du contingent européen. Mais ce groupe subit néanmoins d'importantes variations dans le temps. La proportion de travailleurs polonais chute de près de moitié

Graphique 2.5 - Répartition des travailleurs européennes selon l'origine nationale 1948-1967



entre 1948-1952 et 1953-1957 et bondit de près 100% entre 1958-1962 et 1963-1967.

Autre point intéressant : entre 1953 et 1967, les travailleurs originaires de pays «Autres» diminuent en importance. En effet, les origines nationales des travailleurs européens sont de moins en moins diversifiées : alors qu'entre 1953 et 1957, 13 pays sont représentés, ce nombre passe à sept entre 1963 et 1967. La proportion de travailleurs français connaît également une progression. Alors que l'on ne compte aucun français au sein des effectifs échantillonnés entre 1953 et 1957, les travailleurs originaires de France comptent pour près de 10% de la main-d'œuvre entre 1958 et 1962. C'est même près de 14,3% des effectifs européens qui proviennent de France de 1963 à 1967.

Néanmoins, le graphique 2.5 témoigne d'une certaine stabilité des groupes ethniques parmi le contingent européen. Les groupes nationaux qui s'affirment en importance dès la fin des années 1940 conservent leur statut tout au long de la période. Il aurait été intéressant d'avoir en main un nombre plus important de fichiers concernant les

travailleurs européens avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il aurait alors été possible de comparer la composition ethnique des travailleurs européens avant et après la Deuxième guerre mondiale et d'observer dans quelle mesure le contingent de travailleurs issus de la vague d'immigration d'après-guerre se distingue de celui d'avant la Deuxième Guerre mondiale. Une étude utilisant un vaste échantillon de fichiers de travailleurs d'origine européenne de la mine Lamaque permettrait sans doute de lever davantage le voile sur la diversité des communautés européennes de Val-d'Or et de l'Abitibi.



L'étude de l'évolution de la composition ethnique de la main-d'œuvre de la mine Lamaque a mis en lumière le processus de canadianisation des effectifs miniers à partir de la fin des années 1940. Elle a permis de quantifier et de synthétiser la transformation ethnique de la main-d'œuvre qui est passée d'un groupe de travailleurs aux origines multiples à un groupe homogène largement

dominé par les Canadiens français. Elle nous a également amené à nous interroger sur les causes expliquant les importantes discordances observées entre les résultats de notre enquête et celle de Gaudreau sur les travailleurs de la mine Sigma. Dans un autre ordre d'idée, notre analyse s'est également intéressée aux travailleurs d'origine européenne, dont la participation à la construction de ce coin de pays reste encore largement méconnue. Ainsi, nous avons pu distinguer les groupes de travailleurs européens les plus importants et observer l'évolution de leur représentation parmi la main-d'œuvre de l'aurifère. Au final, cet exercice aura permis, dans un premier temps, de lever le voile sur le cosmopolitisme de la main-d'œuvre de la mine Lamaque des années 1950 et 1960, et dans un second temps, de mettre en lumière le processus d'homogénéisation ethnique qui caractérise l'évolution du personnel de la mine au cours des décennies suivantes.

Notes et références

¹ L'expression est tirée d'un recueil de photographies commentées présentant de nombreux chevalements miniers de la région du Nord-ouest québécois et du Nord-est ontarien (Louie Palu et Charlie Angus, *Industrial Cathedrals of the North. Les cathédrales industrielles du Nord, Toronto et Sudbury*, Between the Lines/Prises de parole, 1999, 91 pages).

² Par travailleur minier, nous entendons tous les travailleurs salariés oeuvrant au sein d'une entreprise liée directement à l'exploration ou à l'exploitation minière. Ainsi, la main-d'œuvre salariée d'une entreprise de forage est comprise dans cette définition. Exceptionnellement, les travailleurs de la fonderie Horne de la compagnie Noranda seront considérés comme travailleurs miniers au cours de cette étude même si, à l'égard de la grille de classification professionnelle de Statistique Canada, les travailleurs de fonderie font partie du secteur de la transformation de matières premières.

³ *Annuaire des minéraux du Canada*, 1985, p.42.

⁴ Canada, Division du recensement, *Recensement du Canada, 1941. Population par subdivisions locales*, vol. II, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1944, p. 346-348

et 398; Canada, Division du recensement, *Recensement du Canada, 1951. Population. Caractéristiques générales*, vol. 1, Ottawa, E. Cloutier, 1953, p. 47-11 et 47-5; Canada, Division du recensement, *Recensement du Canada, 1961. Population. Groupes ethniques*, bulletin 1.2-5, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962, p. 37-5 et 37-13.

⁵ Clément Mercier et Jean-Pierre Marquis, «La population et son territoire : des mondes en mutation», dans Odette Vincent (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 500-501.

⁶ Canada, Division du recensement, *Recensement de 1931. Population par subdivisions locales*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1933, p. 344; Canada, *Division du recensement*, Recensement du Canada, 1941..., p. 348.

⁷ Dan Glenday, «Thirty Years of Labour Relation in the Mining Industry.in Rouyn-Noranda, Quebec, 1934-1964», *De l'Abittibi-Témiskaming*, 5, 1978-1979, p. 89.

⁸ Benoît-Beaudry Gourd, «L'Abitibi-Témiscamingue minier», dans Odette Vincent (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue...*, p.305 et Odette Vincent, «Des mondes parallèles? Groupes ethniques, activités politiques et réseaux communautaires dans l'espace abitibien (1920-1955)», *Bulletin du RCHTQ*, 63 (automne 1995), p. 40.

⁹ Normand Paquin, *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1979, p. 107-108.

¹⁰ Voir Guy Gaudreau et Paul De la Riva, «Les ouvriers-mineurs de Sudbury : le cas de l'International Nickel Company», dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du nord ontarien et québécois*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, p.119-123. Cette étude reprend en partie l'enquête de de la Riva sur le travail des Canadiens français dans les mines de Sudbury (Paul de la Riva, *Mine de rien. Les Canadiens-français et le travail minier à Sudbury, 1886-1930*, Sudbury, Prise de parole, 1998, 239 pages). Plusieurs chapitres du collectif *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois* reprennent, en partie, des textes publiés antérieurement dans d'autres publications (Guy Gaudreau (dir.), «Les ouvriers-mineurs de la région de Sudbury, 1886-1930», *Revue du Nouvel-Ontario* (numéro spécial), 17 (1995), 143 pages et Guy Gaudreau (dir.), *La mobilité des ouvriers-mineurs du Nord ontarien et québécois 1900-1939*, Sudbury, Université Laurentienne (série monographique en sciences humaines), 1998, 141 pages).

¹¹ Guy Gaudreau, Les travailleurs de la Noranda 1926-1939 : une première prise de vue», dans Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineurs...*, p. 151.

¹² D'autres historiens ont fait appel à ce type de source. Voir Bruno Ramirez, «Brief Encounters : Italian Workers and the CPR», *Labour/Le Travail*, 17 (1986), p.9-27; José E. Igartua et Marine de Fréminville, «Les origines des travailleurs de l'Alcan au Saguenay, 1925-1939», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 2 (septembre 1983), p.291-308; José E. Igartua, «La mobilité professionnelle des travailleurs de l'aluminium à Arvida, 1925-1940», *Labour/Le Travail*, 20 (automne 1987), p. 33-60; José E. Igartua, «Worker persistence, hiring policies, and the Depression in the aluminum sector : the Saguenay region Québec, 1925-1940», *Histoire sociale-Social History*, XXII, 43 (mai 1989), p. 9-33; José E. Igartua, *Arvida au Saguenay*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996, 273 pages; Paul de la Riva, «Les Canadiens français et le travail minier dans la région de Sudbury, 1886-1912», *Revue du Nouvel-Ontario*, 17 (1995), p. 29-47 ainsi que Paul de la Riva, *Mine de rien. Les Canadiens-français et le travail minier à Sudbury, 1886-1930*, Sudbury, Prise de parole, 1998, 239 pages.

¹³ Le fonds d'archive de la mine Lamaque est composé d'environ 5700 dossiers d'employés. Pour établir l'échantillon nécessaire à notre étude, nous avons d'abord procédé à la sélection de 10% de l'ensemble des fichiers, soit 570 dossiers. De ce nombre, environ 90 fichiers ont été rejetés, tantôt parce qu'ils concernaient des travailleurs étudiants, tantôt parce qu'ils traitaient d'individus n'ayant pas complété une seule journée de travail. Nous avons préféré ne pas tenir compte de ces fichiers parce qu'ils risquaient de fausser les données, entre autres sur la question de la durée de l'embauche et des antécédents professionnels. Au total 479 dossiers ont été traités. En avril 1952, l'administration de la mine a procédé à une réorganisation complète des dossiers d'employés où seuls les fichiers de travailleurs toujours en fonction à cette période ont été conservés. C'est dire qu'un nombre important de dossiers sont alors retirés du fonds. Notre échantillon compte donc un nombre substantiel de fichiers de travailleurs ayant travaillé à la mine avant avril 1952, mais plus on recule dans le temps, plus leur nombre est faible et moins l'échantillon peut prétendre être représentatif de la main-d'œuvre. Notre analyse se limitera donc à la période postérieure à 1947, années où le nombre de fichiers est plus significatif. Néanmoins, il importe de souligner que le traitement de la période 1948-1952 comporte des limites. Les travailleurs ayant une plus forte mobilité risquent d'être sous-représentés puisqu'il est moins probable qu'ils soient toujours à l'emploi de la mine à cette date.

¹⁴ Canada, *Recensement du Canada, 1961. Population. Groupes ethniques*, bulletin 1.2-5, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962, p. 37-5 et 37-13; *Recensement du Canada, 1971. Population. Groupes ethniques*, bulletin 1.3-2, Ottawa, Information Canada, 1973, p. 4-5 et 4-13. Pour sa part, Odette Vincent situe au milieu des années 50 le début de l'exode des immigrants Européens (Odette Vincent, «Des mondes parallèles?...», Bulletin du RCHTQ, no. 63 (Automne 1995), p. 40).

¹⁵ Guy Gaudreau, «Les heures de travail et la canadienisation des effectifs à Timmins et en Abitibi», dans Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineur...*, p. 163-175. Le cas de la main-d'œuvre de la mine Noranda, bien qu'intéressant, peut difficilement être comparé avec les résultats de notre enquête car la période analysé par Gaudreau traitant de la mine Noranda prend fin en 1939 alors que celle que nous présentons sur la mine Lamaque débute en 1948. (Guy Gaudreau, «Les travailleurs de la Noranda, 1926-1939 : une première prise de vue», dans Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineur...*, p. 144-162).

¹⁶ Les résultats issus de l'analyse des fichiers d'employés de la mine Noranda tendent à confirmer également le processus de canadienisation des effectifs à partir du début des années 1930. Gaudreau en explore d'ailleurs les causes dans un chapitre de *L'Histoire des mineurs du nord ontarien et québécois*. D'autre part, à l'instar de la mine Sigma, l'augmentation des effectifs canadiens à la Noranda ne touche pas seulement les Canadiens français, mais également les Canadiens anglais. En effet, ces derniers vont également croître en importance au cours des années 1930 (Guy Gaudreau, «Les travailleurs de la Noranda...», dans Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineur...*, p. 149-152 et 160-162).

¹⁷ Benoît-Beaudry Gourd, «L'Abitibi-Témiscamingue minier...», dans Odette Vincent (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue...*, p. 312-313. Contrairement à la première vague d'immigration, qui était essentiellement composé d'Européen ayant d'abord transité par le Nord de l'Ontario, la seconde vague est composée d'immigrants provenant directement d'Europe, particulièrement de l'Italie et de la Pologne (Denys Chabot, Jean L'Houmeau et Jean Robitaille, *Histoire de Val-d'Or, des origines à 1995*, Val-d'Or, Société d'histoire de Val-d'Or, 1995, p. 60).

¹⁸ Canada. Division du recensement, *Recensement du Canada, 1941...*, p. 346-348 et 398 et Canada. Division du recensement, *Recensement du Canada, 1951...*, p. 47-11 et 47-5.

¹⁹ Benoît-Beaudry Gourd, *La mine Lamaque et le village minier de Bourlamaque*, Rouyn, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, 1983, p. 80. La mine Waite-Amulet aurait elle aussi profité de cette manne avec l'embauche de 200 travailleurs Polonais aux lendemains de la guerre (Marcien Villemure, *Les villes de la Faille de Cadillac*, Rouyn, Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, 1971, p. 53)

²⁰ Canada. Division du recensement, *Recensement du Canada, 1941...*, p. 346-348 et 398; *Recensement du Canada, 1951...*, p. 47-11 et 47-5.

²¹ Même si les historiens de l'Université Laurentienne ont contribué à nuancer l'idée comme quoi les Canadiens français étaient absents du monde minier avant la «Grève des fros» et que les entreprises minières refusaient systématiquement l'embauche de Canadiens français, ils reconnaissent néanmoins la présence de politiques d'embauche discriminatoires envers le Canadien français au sein de l'industrie minière du nord ontarien et québécois (Guy Gaudreau, «Les travailleurs de la Noranda...» et Alain Daoust, «La mobilité interne des ouvriers-mineurs de l'Inco» dans Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineurs...* p. 152 et 214). Cette interprétation est également largement reprise dans l'historiographie abitibienne. Voir à cette effet Benoît-Beaudry Gourd, «L'Abitibi-Témiscamingue minier : 1910-1950», dans Odette Vincent (dir.), *Histoire de L'Abitibi-Témiscamingue...*, p. 305, et Dan Glenday, «Thirty Years of Labour...», Québec, 1934-1964», *De l'Abbitibbi-Témiskaming*, 5 (1979), p. 89.

²² Ces révélations sont tirées, entre autres, d'une entrevue réalisée avec l'ancien syndicaliste et travailleur minier Antonio Bruno. Pour avoir été bien au fait de l'évolution des mines Lamaque et Sigma, il reconnaît que ces entreprises pratiquaient des politiques d'embauche forts différentes, la première favorisant l'emploi de travailleurs européens et la seconde de travailleurs canadiens-français.

²³ L'étude d'Odette Vincent sur les groupes ethniques en Abitibi témoigne d'un fort esprit associatif et communautaire. Voir Odette Vincent, «Des mondes parallèles?...», p. 33 et 37.

²⁴ Benoît-Beaudry Gourd, *La mine Lamaque...*, p. 80.

²⁵ D'autres études ont précédemment eu recours à la méthode d'échantillonnage basée sur les premières lettres des patronymes des travailleurs (Bruno Ramirez, «Brief Encounters : Italian Workers and the CPR», *Labour/Le Travail*, 17 (printemps 1986), p. 9-27 et Paul de la Riva, *Mine de rien...*, p. 239).

²⁶ Le choix du couple A et B n'est pas généralisé au sein des études de Gaudreau. Par exemple, les chapitres

6 et 9 de *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois* sont construits à partir du couple B et K. Voir Guy Gaudreau, «Les travailleurs de la Noranda...» et Alain Daoust, «La mobilité interne des ouvriers-mineurs de l'Inco» dans Guy Gaudreau (dir.), *L'histoire des mineurs...*, p. 144-162 et 211-227.

²⁷ Le choix de la période 1948-1967 n'est pas fortuit. À partir de la fin des années 60, la proportion des travailleurs étrangers devient trop faible pour qu'une analyse du groupe européen puisse être valable.

²⁸ Canada. Division du recensement, *Recensement du Canada, 1961...*, p. 38-17 et Canada, Division du recensement, *Recensement du Canada, 1971...*, Ottawa, Information Canada, 1973, bulletin 1.3-2, p. 4-5 et 4-13.

Entrevue avec Gérard Picard, qui présida la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) de 1946 à 1958

Gérard Picard évoque son entrée dans le monde syndical et fait part de considérations alors qu'il occupait les fonctions de secrétaire général à la CTCC (1934-1946), secrétaire de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier (1934-1946) et président de la Fédération de l'imprimerie et de l'information (1960-1966). Il livre son point de vue sur l'action politique partisane et sur l'affiliation ratée de la CTCC au Congrès du travail du Canada (1955-1961). Gérard Picard est décédé en 1980. Cette entrevue a été réalisée par le Service de l'éducation de la CSN en janvier 1980. La transcription écrite de cette entrevue se trouve dans la documentation de Jacques Rouillard.



J'étais journaliste à Québec, lorsque j'ai été élu, au cours de 1934, secrétaire du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec et secrétaire de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada dont le sigle bien connu était CTCC.

J'étais à temps partiel tandis que j'ai continué dans le journalisme jusqu'en 1937. J'étais responsable de la chronique syndicale et c'est grâce à ça que j'ai été en contact avec les syndicats. J'ai assisté à un très grand nombre d'assemblées naturellement pendant cette période. Je me rendais compte que les revendications des travailleurs, qu'il s'agisse de syndicats catholiques ou des unions internationales (j'avais à suivre les deux dans l'exercice de mes fonctions), apparaissaient très bien fondées. Sauf

que je constatais aussi les difficultés qu'il y avait pour les syndicats d'adopter une orientation du côté de la législation du travail, et du côté de l'organisation, de la négociation collective, des procédures à suivre en matière de grief. Toutes ces questions arrivaient ensemble.

Et puis, il y avait déjà eu un résultat vraiment intéressant qui avait été obtenu par ces syndicats : c'était la loi des accidents du travail. Ça avait été leur première véritable victoire pour la protection de la santé et pour l'indemnisation des accidents du travail. C'était en 1931, mais il y avait eu une couple de lois qui avaient précédé celle de 1931 (où) les travailleurs devaient faire des procès contre l'employeur pour prouver qu'il était coupable. À ce moment-là, même si

l'employeur était coupable et que le travailleur avait raison, il ne lui restait pas grand chose lorsqu'il avait payé les frais du procès. En 1931, la victoire des syndicats avait changé une couple de dispositions du Code civil de la province de Québec sur le plan des responsabilités. Auparavant, dans le Code civil, il y avait la théorie de la faute, (c'est-à-dire) que le travailleur accidenté (était) obligé de prouver la faute de l'employeur pour avoir le droit d'être indemnisé. Tandis qu'avec (la loi) de 1931, et d'une manière claire, la théorie de la faute venait de sauter et a été remplacé par la théorie du risque professionnel. C'est à dire qu'on n'avait plus à chercher le coupable. Il y avait une commission qui prélevait des cotisations auprès des employeurs exclusivement et, avec le fonds d'accident, on indemnisait les accidentés, sans chercher de coupable. C'est ce qu'il y avait eu de plus important dans la législation avant que j'arrive.

Secrétaire de la CTCC

À mon arrivée à la CTCC, j'ai surtout fait du travail de secrétariat; j'étais à temps partiel. Ce travail de secrétariat m'a mis en contact avec les diverses régions et les demandes qui arrivaient passaient par mon bureau, comme des demandes d'organisation, parce que l'idée syndicale faisait son chemin. Même si ce n'était pas très avancé, il y avait déjà une prise de conscience à ce moment-là, mais nous n'avions pas le personnel. À l'époque, un certain nombre de syndicats, surtout à Québec et à Montréal, peut être deux ou trois autres cas, comme à Hull et au Saguenay, il y avait ce qu'on appelait les agents d'affaires, c'est à dire les permanents syndicaux d'aujourd'hui, mais qui étaient rattachés à leur syndicat, et non pas à la centrale et pas même à leur fédération. Alors il y avait déjà des services qui se donnaient pour les syndicats qui avaient des permanents syndicaux. On trouvait ça surtout dans l'industrie de la construction et dans

l'imprimerie. Dans le textile, ça commencé plus tard, mais à peu près à cette époque, vers 1936-37. Il y en a eu quelques uns, mais, dans plusieurs cas, c'était des permanents syndicaux attachés à des industries particulières qui venaient aider à l'organisation selon les régions où ces permanents étaient postés.

C'est comme cela que j'ai commencé. J'ai rencontré les permanents des diverses régions et diverses entreprises, C'était la même chose pour le président général du temps qui était Charpentier. Lui, de son côté aussi, par rapport à la région de Montréal, il avait des contacts avec d'autres industries, particulièrement dans le textile. Il (était) assisté des permanents syndicaux qui n'étaient pas nombreux, mais qui étaient déjà en place dans la région de Montréal. Alors là, vous avez une idée de l'expansion du mouvement (alors que j'étais) à mon début.

Ensuite, j'ai été secrétaire général à la CTCC. C'était en 1937 que cette fonction est devenue permanente. C'est alors que j'ai eu à choisir entre rester journaliste ou devenir secrétaire général permanent à la centrale. J'ai choisi la centrale. Ça me convenait d'ailleurs de continuer à creuser ces questions-là.

Dix ou douze ans plus tard, je suis devenu président de la CTCC. J'ai occupé un bon nombre de fonctions dans le temps de guerre; par exemple, j'ai fait partie du Conseil national du travail, du Conseil national des relations ouvrières qui était différent du premier. Ensuite, j'ai fait partie du Conseil supérieur du travail au Québec; c'était le nom qu'on donnait au Conseil consultatif du travail et de main d'œuvre d'aujourd'hui. J'ai assisté à plusieurs conférences internationales du travail, j'ai fait partie de plusieurs comités paritaires, notamment celui de l'imprimerie. Après avoir abandonné la présidence de la centrale, j'ai été le président à deux ou trois reprises de ce comité paritaire de l'imprimerie qui surveillait l'application d'un décret provincial. Ce n'était pas un décret régional.

Secrétaire de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier

J'étais à la fois secrétaire de la centrale et secrétaire de la Fédération du papier qui était sous la tutelle de la CTCC. La Fédération, à ce moment, n'avait que deux syndicats. Comme vous savez, selon la loi des syndicats professionnels, à moins qu'il y ait trois syndicats, il ne pouvait pas exister de fédération. Elle a été en tutelle pendant quelques années avant mon arrivée. En 1936 ou 1937, à la suite de la mise sur pied d'un syndicat dans la région du Saguenay, la fédération a pu voler de ses propres ailes. C'est donc en 1937 que la Fédération du papier s'est réorganisée ; elle avait recruté plusieurs syndicats. Ça été l'amorce pour obtenir le droit d'association.

Je dois mentionner que la CTCC se devait de pénétrer la grande entreprise pour viable. Ce n'était pas facile de pénétrer dans la grande entreprise. Alors, ça été le textile, le papier. Nous avions déjà un bon nombre de syndicats, mais c'était très limité. La construction avait des délégués à l'occasion des congrès qui représentaient un bon 50% de toutes les délégations d'un congrès. Ce qui veut dire qu'on avait peu de chose à l'extérieur. Quand je parle de grande industrie, en tête de liste, je vais mettre le papier, le textile, l'aluminium, les produits chimiques qui se sont ajoutés par la suite, les mines. Ça c'est de la grande entreprise où il y avait d'abord, de la part du patronat, une opposition fondamentale à notre présence parce que déjà, dans l'industrie du papier, il y avait les unions internationales. Il y en avait deux, une pour les «papermakers» et l'autre «pulp and sulfite». Les syndicats arrivaient à ce moment-là et il y a eu une prise de conscience en premier lieu, dans la région du Saguenay quant à l'industrie du papier. Tous les syndicats de la région du Saguenay se sont heurtés à une opposition très rude de la part du patronat à tel point que la première phase de lutte de ces syndicats portait

sur le droit d'association avant même qu'il puisse être question de négociation de convention collective, etc.

Donc, la première lutte en a été une de reconnaissance syndicale; ensuite, la lutte pour négocier une convention collective. Je ne pense pas qu'on puisse la situer avant 1944. Il y a eu quelques cas, auparavant, où il existait des conventions, mais, en règle générale, ce n'est qu'avec la loi des relations ouvrières de 1944 que le régime syndical a été changé. C'était un régime syndical qui s'inspirait du régime américain et qui prévoyait, d'une part, l'accréditation des syndicats lorsqu'ils étaient suffisamment représentatifs, d'autre part, et l'obligation pour l'employeur de négocier de bonne foi une convention collective de travail avec un syndicat suffisamment représentatif pour être accrédité. Entre les deux, il y a eu surtout au Saguenay une commission royale d'enquête, la Commission Prévost, parce qu'après quelques années de lutte, strictement sur la reconnaissance syndicale, les problèmes s'étaient aggravés et le gouvernement avait nommé cette commission pour examiner cela. Alors, il avait étudié en particulier le problème de Price et la situation de la St-John's à Dolbeau. De là, il y a eu un rapport qui tentait de protéger le mieux possible le droit d'association et faisait un certain nombre de suggestions susceptibles d'entrer dans la législation du travail.

Mais en même temps, il y avait aussi une autre commission, c'était une commission fédérale, la Commission McTague, du nom du juge qui présidait cette commission. De son côté, il examinait la situation dans les industries de guerre parce que la loi des mesures de guerre était encore en vigueur. Le mandat de cette commission était de protéger, par les meilleurs moyens, l'exercice du droit d'association, de répandre les conventions collectives de travail dans les industries qui, à ce moment là, étaient considérées industries de guerre. Elles relevaient, au moins momentanément, du gouvernement fédéral. Mais il faut distinguer qu'il y avait déjà,

sous juridiction fédérale, des entreprises qui ont toujours été là, les chemins de fer, l'aviation ou la marine. Mais un bon nombre d'entreprises, qui normalement étaient sous juridiction provinciale, étaient devenues sous juridiction fédérale à cause de la situation de guerre. Toutes ces entreprises sont revenues ensuite dans la juridiction provinciale quand la loi des mesures de guerre fut remise. C'est un aperçu de ce qui s'est passé à ce moment-là sur le terrain de la reconnaissance syndicale.

De 1944 à 1956 environ, la Fédération du papier détenait la majorité des syndicats dans le secteur qu'elle a perdu par la suite. À cause de la présence fréquente des représentants de la centrale, y compris moi-même dans cette industrie du papier, ça nous a amené à constater qu'il y avait eu négligence et manque de vigilance de la part de la Fédération alors que les syndicats eux-mêmes étaient tout à fait militants. La Fédération était, en effet, fort représentative dans l'industrie; elle couvrait très grand. Il me semble que ça aurait pu être maintenu. Mais je n'ai fait que passer, si je peux dire, tout en étant mêlé aux conflits dans un certain nombre de moulins de papier. Le travail, normalement, aurait dû être fait par la Fédération, d'abord si elle avait été équipée pour le faire et si elle avait eu la volonté de le faire.

En 1957, j'ai moi-même été appelé à négocier pour les trois usines Price au Saguenay-Lac St-Jean. Quand je suis parti pour l'Europe, la négociation était terminée. Je devais me rendre à la Conférence internationale du travail. La convention elle-même était réglée, et puis Marchand, qui était au courant, est allé finaliser les signatures et le protocole de retour au travail.

En 1952, il y avait un front commun régional, Shawinigan-Grand-Mère, y compris Windsor Mill dans le temps, et Port-Alfred, par la suite, les moulins Price. Ce n'était pas au moment où j'ai eu à travailler, d'une manière concertée comme ça aurait pu être, mais l'idée d'une concertation existait. Dans ses effets, ça

conduit quand même à une négociation qui avait un caractère régional ou local selon les milieux et selon les entreprises. Dans les moulins de Price au Saguenay Lac St-Jean, il y avait une solidarité qui existait. Tous ces moulins étaient dans la même région. À Port-Alfred, par exemple, on agissait d'une manière distincte parce que les autres moulins de la Consol étaient du côté de Shawinigan, plus un à Trois-Rivières.

Les revendications du temps, surtout à la Fédération du papier, c'était une participation à la reconnaissance du droit d'association parce que c'était là le principal problème qui nous intriguait. C'était un droit fondamental qui n'était pas reconnu, que ce soit dans le papier ou ailleurs. C'était le même problème fondamental pour tous.

Par exemple, une des revendications de la Fédération, qui était bien spécifique, était le travail du dimanche. J'en ai entendu parlé pendant des années pour arriver à interdire le travail le dimanche. En pratique, cette histoire là était complètement fautive, c'est-à-dire, il y a toujours eu au moins de l'entretien le dimanche, pour la bonne raison que la production était à six jours par semaine. Le Procureur général de la province de Québec qui avait, parmi ses mandats, celui d'appliquer la loi du dimanche, admettait que toute cette histoire d'entretien le dimanche ne venait pas à l'encontre de la loi du dimanche. C'était une force majeure. Il y avait une loi fédérale et une provinciale, parce que même la loi fédérale, étant donné que c'était du droit pénal (et que) le droit pénal au Canada, est appliqué par les procureurs généraux des provinces. La loi fédérale du dimanche, la loi provinciale du dimanche, tout ça était entre les mains du Procureur général de la province de Québec qui se trouvait aussi Premier ministre. C'était une revendication qui était mise de l'avant continuellement. Je ne dis pas qu'ils ignoraient certaines conditions de travail ou qu'ils n'abordaient pas les questions de salaires, mais celle-là rebondissait continuellement. C'était une

des principales revendications et c'était sympathique à l'opinion publique.

Grève de la Fédération du papier en Mauricie (1954)

À Shawinigan il y avait deux grandes industries. Il y avait beaucoup d'autres syndicats que ces deux là, mais les deux grandes industries étaient les produits chimiques et le papier journal. Tous ces syndicats de Shawinigan, y compris celui de Grand-Mère où il y avait un moulin de papier, avaient formé un front commun. Ce front avait pour but de faire des négociations dans les diverses industries. Les syndicats étaient sensés attendre et faire preuve de solidarité jusqu'à la signature de toutes les conventions collectives de la région. Ce front commun a tenu pour une certaine période. Au début, je n'y ai pas été mêlé; ce n'est que par la suite qu'on m'avait demandé d'aller regarder de plus près la situation.

Il est arrivé que l'industrie chimique, en progressant plus vite dans ses négociations que l'industrie du papier, on s'est rendu compte une bonne journée, que [les syndicats] pouvaient arriver à conclure des conventions qui leur donneraient satisfaction. À ce compte là, si la grève devait durer très longtemps dans les moulins de papier, on ne voyait pas très bien quel serait l'effet d'une solidarité. De sorte que les syndicats de l'industrie chimique ont signé leur convention collective; ils ont formé un fonds de secours pour les travailleurs du papier vu qu'ils retournaient au travail. Mais, à ce moment-là, les deux moulins de la Consol, à Shawinigan et à Grand-Mère, ne pouvaient pas à eux seuls être d'une solidarité telle pour atteindre le même but que les syndicats de l'industrie chimique avaient atteint.

Je m'étais rendu pour voir quel était l'impact de ce problème à Shawinigan, à Port-Alfred auprès d'un autre moulin de Consol, pour voir comment ça les frappait de voir que deux moulins de Consol, Shawinigan et Grand-Mère, étaient en grève. Est-ce que eux sentaient une

solidarité envers leurs confrères de la Mauricie ? Mais eux se voyaient d'une manière différente. D'abord, ils étaient très loin de ce conflit-là, d'une part, et d'autre part, ils n'étaient au courant d'une chose : c'est qu'il existait une sorte de front commun régional dans la Mauricie, mais ça ne les amenait pas eux-mêmes à se déclarer solidaires des travailleurs de Shawinigan et Grand-Mère. En réalité, après en avoir causé avec eux, ils ne voyaient pas non plus très bien quel pourrait être l'effet d'un geste de solidarité de leur part. Il restait encore un moulin à Trois-Rivières, ensuite c'était une compagnie qui pouvait résister un bon bout de temps. Alors, pour eux, les cartes étaient mêlées et ils ne voyaient pas comment ils pourraient être efficaces à ces distances-là. Alors la grève de Shawinigan et Grand-Mère, une fois isolée à l'intérieur des moulins, n'a pas pu réussir, comme on le sait.

À cette époque, les gouvernements étaient assez hostiles à nos grèves. La police provinciale s'est rendue à maintes reprises; elle surveillait continuellement pour que les piquets de grève soient dispersés au moindre signe que pouvait donner un employeur. Naturellement, nous devons faire face à un gouvernement et un patronat antipathiques, pour ne pas dire hostiles, et conséquemment ça exigeait de notre part de suivre de très près chacune des situations. Quand on fait le tour de tout le conflit, un front commun est formé au début, qui ne tient pas, par la suite, pour les raisons que j'ai données. L'industrie du papier se trouvait isolée à l'intérieur de la région, de l'extérieur ne sentant pas une solidarité naturelle avec elle. Et il y avait déjà eu pas mal d'usure parce que cette grève durait depuis quelque temps et ses chances étaient, à mon avis, faibles de réussir, ça été un échec.

À un moment, les compagnies ont décidé d'ouvrir leurs boutiques. Elles recevaient un certain appui parce qu'un certain nombre de grévistes étaient déjà démoralisés à partir du moment où le front commun n'existait plus. Un bon nombre de travailleurs avaient mis leur confiance dans le front commun, mais à la condition qu'il tienne jusqu'à la fin. Alors dès le

moment où le front commun a cessé d'exister, il y a eu démoralisation chez un certain nombre de travailleurs du papier parce que, je pense, ils se rendaient compte que ce ne serait pas facile d'essayer d'arriver à un règlement avec une industrie isolée dans la région.

Ainsi, les compagnies voulaient ouvrir leurs boutiques en cherchant la collaboration des dissidents, des unions internationales et aussi de la police provinciale. Il est certain que les unions internationales étaient beaucoup mieux vues des compagnies que nos syndicats. Il y avait déjà des unités d'unions internationales et, en leur donnant un coup de pouce, c'était relativement facile, de les faire entrer, même dans les occupations [corps d'emploi] qui étaient représentées par nos propres syndicats. Et effectivement, c'est ce qui est arrivé.

Les compagnies connaissaient déjà depuis longtemps les unions internationales et elles n'avaient pas eu tellement de difficultés avec elles, non seulement ici au Québec, mais aussi à l'extérieur de la province. Du côté américain, c'était la même chose. Elles étaient des unions américaines avec des filiales canadiennes, qui étaient assez bien vues. Un des syndicats internationaux représentait les occupations clés, c'est à dire les «papermakers». Naturellement, c'était habituellement les «faiseurs de papier» qui avaient le plus de chance du côté des promotions lorsqu'il s'agissait de nommer des contremaîtres, surintendants; ils en trouvaient beaucoup dans tous les moulins.

Mais je pense qu'il est assez juste qu'à partir de ce moment-là, notamment à Shawinigan, c'est plutôt clair que le patronat a favorisé le remplacement de nos syndicats par les unions internationales. Les compagnies préféraient les unions internationales parce qu'elles étaient plus représentatives dans l'industrie et elles avaient généralement affaire à des directions anglophones. Nos syndicats étaient formés surtout de francophones; il y avait donc une question nationaliste qui se mêlait à ça. Il n'y en

avait pas beaucoup parmi les membres de nos syndicats qui étaient préparés à négocier avec des directions anglophones. Les directions anglophones étaient déjà très réticentes à la présence de nos syndicats. Le fait qu'ils étaient catholiques n'était pas un gros facteur parce qu'au fond, les syndicats du papier, on ne peut pas dire que ça été des syndicats confessionnels racés, sauf la Fédération mutuelle du nord du Saguenay en 1907. Par la suite, ces syndicats se rendaient compte que, même si quelques uns ont été confessionnels, même s'ils étaient rattachés à une centrale syndicale confessionnelle, ça ne jouait pas à pleine force, sauf dans les assemblées, quand ils avaient à rencontrer des directions anglophones. Cet aspect confessionnel, je ne sais pas dans quelle mesure ça pouvait avoir du poids. Mais sûrement que sur le plan francophone, ça pouvait avoir un poids, parce que les directions anglophones à ce moment-là étaient vraiment désagréables à l'endroit de représentants francophones.

Les négociations se faisaient pratiquement toujours dans la langue de l'employeur. Dans les négociations chez Price, par exemple, c'était Wilson qui était président. Il ne s'y disait pas un mot en français. C'était la même chose à Shawinigan. Ça s'est modifié par la suite, quand j'ai repris avec l'industrie chimique à Shawinigan. Ça se faisait dans les deux langues et c'était à notre demande.

Il n'y a jamais eu de tentative de rapprochement avec les unions internationales pour former un front commun et la Fédération du papier n'y tenait pas. J'ai rencontré beaucoup de représentants internationaux et je n'avais pas tellement de problèmes avec eux. Je pense qu'un front commun avec elles aurait pu être possible même si ça aurait été difficile et à la condition que les contacts puissent être réguliers. Je ne dis pas à chaque jour, mais périodiquement. Quand arrivait le temps des négociations, je pense qu'il y aurait eu des choses possibles. Mais aucun effort n'a été fait dans ce sens là, du moins pas à ma connaissance.

Président de la Fédération de l'imprimerie et de l'information

J'ai été président du Conseil central et président de la Fédération de l'imprimerie et de l'information à laquelle était affiliée l'Union du carton. L'Union du carton, quand je suis arrivé à la Fédération, sa structure existait déjà. Il y avait dans un certain nombre d'entreprises de boîtes à carton des équipements d'imprimerie. Entre la Fédération et les syndicats du carton, il y avait eu une entente pour faire un choix. La Fédération du Papier avait discuté de cette question et la Fédération de l'imprimerie, avant que j'y arrive, en avait aussi discutée. La conclusion avait été — je ne sais pas comment ça s'est fait — que ces syndicats se rattachent à la Fédération de l'imprimerie à cause de certains métiers de l'imprimerie qu'il y avait dans certaines entreprises de la boîte à carton. Ça n'a pas été compliqué.

Dans l'application des conventions collectives, [il y avait une distinction à faire]. La Fédération était, en réalité, beaucoup plus mêlée à l'information, aux syndicats de journalistes et à l'imprimerie, des syndicats de métiers; elle a été moins mêlée aux syndicats de la boîte à carton. Elle l'a été quand même occasionnellement, mais de la même manière qu'elle l'a été aussi régulièrement dans les deux autres syndicats.

De la façon dont était structurée la Fédération de l'imprimerie et de l'information, il est bien évident que, quand les syndicats de journalistes ou les syndicats des métiers de l'imprimerie soulevaient leurs propres problèmes, ces deux groupes de syndicats prenaient pas mal de place, par la nature de leurs syndicats eux-mêmes et par la tradition des métiers. Il ne faut pas oublier que ça avait été d'abord strictement des métiers de l'imprimerie; ce n'est que, par la suite, que les syndicats de journalistes sont arrivés. Donc, pour les syndicats de la boîte à carton, il était normal qu'ils ne se sentaient pas chez-eux, mal à l'aise.[...]

Après la Fédération de l'Imprimerie, je suis revenu pour une courte période à la CSN et c'est à ce moment là que j'ai été nommé au Conseil canadien des relations du travail qui est devenu un Conseil permanent. J'ai rempli un mandat de cinq ans comme membre de ce Conseil. Nous avions à nous déplacer, c'est un conseil itinérant. Pendant cinq ans, j'ai beaucoup voyagé entre Vancouver et Terre-Neuve. Nous avions également, sous notre juridiction, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Pendant cinq ans, j'ai été complètement en dehors de toute activité syndicale. Le Conseil était (un poste) permanent. J'étais recommandé par la CSN Quand tu acceptais d'y être, tu ne pouvais pas accepter d'autres fonctions.

L'action politique partisane à la CSN

Dans ce temps, l'action politique comme pour l'action idéologique de la CSN, ça été une évolution lente pour des raisons faciles à comprendre. Lorsque vous avez dans la plupart de vos syndicats comme problème premier, celui de leur gagne-pain, leur convention collective de travail, il est bien évident que les préoccupations sont de ce côté-là. Ensuite, c'est la législation qui a fait penser à la politique, par exemple, pour la raison que les travailleurs se sont rendus compte qu'un bon nombre de modifications qui étaient apportées aux lois du travail n'étaient pas toujours des progrès. De temps à autre, ils recevaient des bribes, des prix de consolation ici et là, mais, à partir du moment où les syndicats ont pu être reconnus, être accrédités, négocier leur convention collective, les préoccupations étaient de ce côté-là.

Mais la législation commençait déjà à attirer l'attention et il fallait aller au-delà de la convention collective proprement dite. Si l'on voulait faire progresser d'avantage la législation du travail, ça devait devenir une préoccupation tout comme les conventions collectives elles-mêmes avaient été une première préoccupation. Cette évolution a été lente, mais à mon avis, toute

naturelle. Les premiers effets ne se sont pas fait sentir tellement sur le plan provincial ou fédéral, mais sur le plan local ou régional. Par exemple, lorsqu'il s'est agit des élections municipales et scolaires. Il y avait aussi des prises de position qui toucheraient aussi bien la législation provinciale que la législation fédérale, mais c'était encore sur un plan de revendications, pas sur un plan d'avoir un candidat ou des choses comme ça. La présentation de candidats, ça été vrai sur le plan municipal et scolaire, mais ça n'a pas été recherché d'une manière particulière lorsqu'on parle des niveaux provincial et fédéral, sauf plusieurs années plus tard.

Les conseils centraux, sur ce terrain là, étaient plus avancés que la Fédération du papier. Pour la raison que dans un conseil central, les rencontres étaient beaucoup plus directes et les gens qui se rencontraient, que ce soit sur le plan local ou régional, pouvaient discuter à peu près couramment, ce qu'ils ne pouvaient pas faire au niveau de la Fédération, à moins d'avoir un Bureau fédéral ou un Congrès ou des trucs comme ça. La Fédération était assez loin, tandis que les conseils centraux, par rapport aux syndicats d'une région, favorisent beaucoup plus la solidarité. Sur ces questions, les conseils centraux étaient plus près de la base que la Fédération. C'est encore ça aujourd'hui. Ça s'explique assez bien par rapport qu'à tous les paliers d'un organisme, le palier supérieur est toujours plus loin. Les conseils centraux sont le prolongement de la CSN. [...]

Il est bien évident que les conseils centraux, n'ayant plus les mêmes activités qu'auparavant, s'étaient orientés sur le plan de l'éducation en général. Il y a eu beaucoup de journées d'éducation organisées par les conseils centraux et avec les services d'éducation de la Centrale plus souvent. De cette manière, les discussions devenaient beaucoup plus ouvertes sur les sujets qui auparavant ne paraissaient pas être des sujets de très grande actualité, mais qui le sont devenus par la force des choses.

Le même phénomène, sur le plan idéologique, a conduit la centrale elle-même à examiner d'assez près le régime économique lui-même. C'est pour ça que vous avez vu que, dans l'évolution présente d'une centrale, la CSN tend vers une forme de socialisme démocratique, et ça se précise.

C'était déjà commencé quand j'y étais. Personnellement je n'ai pas fait de politique. Mais une fois sorti, je m'étais rallié du côté C.C.F. et N.P.D. Il y en a plusieurs autres qui voulaient examiner cela de près. Qu'est-ce qui amenait à créer cette tendance ? Naturellement qu'aujourd'hui, quand vous regardez le développement des multinationales, c'est devenu beaucoup plus d'actualité qu'au moment où j'ai terminé mon mandat comme président de la centrale. Et puis, il y a beaucoup plus d'informations.

Ça été plus difficile, dans l'ensemble, dans toute l'histoire de la Fédération du papier de 1937 à aujourd'hui, de décentraliser l'aspect formation idéologique et politique par rapport à la formation professionnelle. Quand vous passez du plan professionnel au plan politique ou idéologique, le plan professionnel ayant pendant longtemps été la grande préoccupation des syndicats et de leurs membres, il faut prendre le temps de s'arrêter, en dehors des assemblées syndicales régulières, que ce soit à l'occasion de congrès régionaux, de séances d'étude avec le service d'éducation, avec également des professeurs invités. Il n'y avait pas seulement des permanents syndicaux, des dirigeants de centrale qui participaient à ces journées-là. Il y avait aussi des professeurs invités qui étaient connus comme spécialistes dans un domaine X, que ce soit du côté économique ou accident du travail, même du côté historique. La centrale éveillait l'attention et ça provoquait une réflexion particulière à la base même. Que vous le preniez sur le plan politique ou sur le plan idéologique, vous pouvez remarquer qu'il y a une évolution lente mais réelle et qu'un certain nombre de problèmes d'actualité d'où des leçons étaient tirées faisait réfléchir davantage à la fois

les permanents et les dirigeants. Aujourd'hui on sait que c'est notre préoccupation.

L'affiliation de la CTCC au Congrès du travail du Canada

Ces événements (la fusion FAT-COI, CMTC-CCT) nous posaient le problème à nous aussi. Est-ce que ça mérite pas d'être amené ce problème-là ? On a commencé à examiner ça pour dire: faudrait peut-être regarder d'assez près s'il y a une place pour nous là-dedans, mais sur le plan d'une affiliation.

Il y avait deux choses qui pouvaient être surveillées d'assez près, à mon avis, en tout cas. Premièrement éviter de se faire imposer des conditions; que les différentes fédérations aillent rejoindre les syndicats d'industrie ou de services, ou de commerce qui existaient déjà à l'intérieur du congrès fusionné, le Congrès du travail du Canada (CTC). [...]

Et puis, tu avais aussi les chartes qui pouvaient être émises par le Congrès, le nouveau Congrès. Là, ce n'était pas une affiliation, mais c'était comme ça existe aujourd'hui [...] Les syndicats, directement chartrés par le Congrès, sont sous la domination du Congrès, c'est à dire que c'est lui qui doit donner les services aux syndicats qui ne sont pas assez forts pour s'en donner, d'une part, et qui, d'autre part, détiennent les chartes directement du Congrès et qui ne sont pas, à proprement parler, affiliés.

Si, par ailleurs, ces deux avenues étant écartées, on réexaminait d'assez près la constitution du CTC, on voyait bien qu'il y avait à l'intérieur de ça des syndicats ayant un statut d'union nationale. Il y avait des unions nationales. Les unions nationales, comme d'ailleurs les filiales américaines, étaient sur un plan d'affiliation, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de lien organique dans le sens d'une intégration qui aurait été poussée au point que ça aurait provoquer la disparition pure et simple de la centrale que nous représentions [...]

Alors, on a eu pas mal de discussions sur ce sujet. Les opinions étaient très partagées. Il y avait une opposition très forte sur cette idée-là au sein de la CTCC. Il y en avait qui étaient d'accord, surtout dans l'industrie, parce qu'eux autres voyaient un lien plus simple, tout en restant à l'intérieur d'une centrale qui, sur le plan canadien, serait devenue une union nationale affiliée au Congrès du Travail du Canada. C'est sûr que, dans la métallurgie, par exemple, comme un peu plus tard dans les produits chimiques, il y avait un intérêt particulier à surveiller ce problème-là. Et ils désiraient que la question soit creusée. Ça n'atteignait pas naturellement les groupes comme les services. Ça n'atteignait pas non plus la construction qui était très méfiante parce qu'eux autres voyaient assez mal que cette question puisse être soulevée puisque ça nous pousse à nous engager trop en avant. Au point que non seulement la CTCC du temps, en aurait perdu son identité, mais qu'eux autres mêmes se soient fait coincer par la suite par les autres syndicats des mêmes métiers. Surtout dans le cas des métiers. Ceux qui étaient déjà des syndicats de type industriel dans notre milieu redoutaient moins l'examen de la question.

Alors moi, j'ai poussé toute l'affaire pour essayer d'en connaître les limites. La correspondance est là d'ailleurs pour indiquer de quelle manière j'ai abordé le problème. Un autre effet qui n'apparaît pas dans les correspondances, c'est que si l'affiliation se faisait avec le statut d'une union nationale auprès du CTC, une question que je n'avais pas à discuter à ce moment-là, mais que j'ai mentionné par exemple dans nos discussions au sein de la CSN. C'est qu'évidemment, il en découlait que, si cette première étape était franchie, si nous étions en mesure de continuer nous autres à donner des services, c'était une affiliation, mais notre identité demeurait. Mais, au Québec, un autre problème se présentait, c'était celui de savoir, parce qu'il y avait deux fédérations aussi à ce moment-là dans le Québec : le groupe Fédération américaine comme le groupe du CIO, la FUIQ.

Je pense qu'à ce moment-là, les trois centrales se seraient trouvées à se chercher un moyen d'action permanent au lieu de constituer, comme ça avait existé, et comme ça existe encore, des fronts communs occasionnels. C'est que, à ce moment-là, ça aurait été une structure très particulière à mettre sur pied, mais qu'on n'a pas eu à examiner plus loin à partir du moment où le premier pas ne pouvait pas être franchi. C'est ce qui explique que nous étions par exemple en beaucoup meilleurs termes avec la FUIQ, avec le groupe CIO. Nous autres, on était des amis à ce moment-là. Et puis l'autre, on avait beaucoup de difficultés à les faire suivre dans certains cas, pour la simple raison que la FUIQ était beaucoup plus vigoureuse avec le groupe CIO que l'autre [FPTQ]. Il y a eu un certain nombre — d'ailleurs c'est Harvey, je pense, qui avait relevé, à un moment donné, dans un petit bouquin tous ces cartels-là — de fronts communs qui ont eu lieu. Je ne les ai vraiment pas tous à l'esprit.

Une question comme celle-là au Québec, elle était dans l'air, sur tout le continent, cette question d'unité syndicale. Tout le monde en parlait. Alors nous autres, c'est une question sur laquelle nous ne pouvions pas ignorer. C'est une question que nous étions d'accord, pour un certain nombre d'entre nous. Nous étions d'accord pour creuser et voir comment nous pourrions nous situer et comment l'effet de solidarité pourrait se produire [...] Au fur et à mesure qu'on a progressé dans les discussions, les oppositions au projet devenaient plus fortes et puis les craintes plus grandes chez tous ceux qui ne voyaient pas quels avantages ils pouvaient en tirer et qui ne voyaient pas l'effet de solidarité de la manière, par exemple, que je pouvais le voir, moi. Bien d'autres le voyaient, je n'étais pas tout seul.[...]

Parce que je crois que la solidarité qui se serait développée aurait vraiment été dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs, je crois. Là avec la marge d'erreur que ça comporte quand on donne une opinion, mais j'étais convaincu que ça méritait d'être vécu, d'autant plus qu'au fond

le risque était minime. Ça aurait été une organisation affiliée, une organisation qui n'aurait pas été démembrée, c'est une organisation qui, si ça ne marche pas bien, tu fais comme n'importe quelle autre, tu t'en retires. Alors, pour moi, le risque était au minimum. J'étais d'accord moi pour cette idée-là. Tout à fait. Je l'ai poussée aussi loin que j'ai pu.

Déclaration québécoise sur les archives

Notre mémoire et nos droits

Nous reproduisons la Déclaration québécoise sur les archives. Elle est pilotée par les organismes suivants : l'Association des archivistes du Québec, le Réseau des services d'archives du Québec, le Regroupement des archivistes religieux, ARMA Montréal, le Regroupement des archives privées du Québec, le Groupe d'expertise en gestion des documents du gouvernement du Québec, le sous-comité des archivistes de la CREPUQ, le Regroupement des services d'archives de la région de Québec, le Groupe d'archivistes de la région de Montréal.. La déclaration vise à sensibiliser les pouvoirs publics sur l'importance de préserver les archives.

Préambule

Les archives, ensemble de documents créés dans le cours quotidien des activités et sources de mémoire, d'information et d'action, jouent un rôle essentiel dans le développement de la société. Patrimoine unique, précieux et irremplaçable, transmis de génération en génération, les archives servent la transparence administrative, concourent à la constitution de l'identité collective et permettent l'accroissement des connaissances. De ce fait, elles contribuent à la démocratie et à la qualité de vie des citoyens.

Il revient à l'ensemble de la société de promouvoir les archives par des politiques publiques, un cadre juridique, des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que par des moyens technologiques propres à en soutenir le développement. Il lui incombe également d'enrichir constamment ce

patrimoine grâce à des documents témoignant de ses aspirations, débats et réalisations.

Dans la poursuite des efforts déployés pour que soit assumée cette responsabilité collective, les archivistes et spécialistes de l'information, avec l'appui de leurs concitoyens, entendent mettre leur expertise au service de la société pour gérer, conserver et rendre accessibles les archives qui leur sont confiées.

À cette fin, nous, signataires de la présente déclaration, reconnaissons

l'originalité des archives, à la fois témoins et reflets des réalités et de l'évolution de la société ;

la diversité des archives créées par

tous, de tout temps, sous de multiples formes et dans tous les domaines de l'activité humaine ;

le caractère essentiel des archives pour la conduite des affaires, la reconnaissance et l'exercice des droits et obligations de chacun, l'information du public et la formation de citoyens responsables, ainsi que pour la constitution de la mémoire individuelle et collective de, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir ;

la responsabilité de tous, décideurs publics, citoyens, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information, dans la gestion des archives.

Et c'est pourquoi nous nous engageons

à travailler de concert, chacun selon ses compétences, afin de tout mettre en œuvre pour que

- la gestion des archives soit valorisée et pleinement exercée au sein de la société civile, des organismes publics et des entreprises ;
- les archives soient conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et l'intelligibilité ;
- les archives soient rendues accessibles à tous, dans le respect des droits des personnes, des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs.

Ainsi, nous contribuerons au progrès de notre société.

11 janvier 2006

Sommaires de thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise touchant l'histoire des travailleurs et travailleuses de l'Université du Québec à Montréal

Nous dressons, avec résumés, la liste des thèses de doctorat et des mémoires de maîtrise touchant l'histoire des travailleurs et travailleuses terminés à l'Université du Québec à Montréal depuis 2000. Nous les avons dépouillés pour les programmes d'histoire, sociologie et science politique.

Thèses de doctorat

BISSON, Jean-François, *L'État et le placement des chômeurs au Québec. Les premiers bureaux d'emploi public, 1909-1931*. Thèse de doctorat en histoire, 2007, 374p. (Direction : Jean-Marie Fecteau et James Struthers)

Ce travail a pour but central d'analyser le fonctionnement des bureaux de placement publics pour ouvriers établis en 1911 à Montréal et à Québec par le ministère provincial des Travaux publics et du Travail. À partir de 1918, cette politique sera supervisée et financée par le gouvernement fédéral canadien. La Loi de coordination des bureaux de placement et le Service d'Emploi du Canada viendront ainsi, dans la période d'après-guerre, occuper le champ de la distribution de la main-d'œuvre au pays. Notre thèse a, dès lors, pour fonction d'étudier le programme provincial et le régime fédéral de bureaux d'emploi pour

chômeurs et chômeuses au Québec. Cette analyse nous permet, entre autres, de comprendre le processus de formation de la catégorie sociale de solliciteur d'emploi durant les années 1910.

Cette étude porte également un regard sur les agences de placement privées pour ouvriers et servantes opérant à Montréal à la même époque. La fermeture de ces agences payantes sera souhaitée notamment par les organisations ouvrières. Les critiques répétées des représentants syndicaux viendront ainsi pousser le gouvernement québécois à établir des bureaux de placement gratuits et désintéressés et à légiférer sur les agences privées. Le réseau de bureaux de placement publics, nommés aussi bureaux d'enregistrement pour ouvriers, constitue un moyen d'intervenir sur le chômage de manière bureaucratifiée et scientifique qu'il est nécessaire d'analyser.

Nous nous attachons donc à comprendre la mécanique régulatrice et les caractéristiques de l'intervention étatique en ce domaine. Cet exercice permet d'ouvrir un champ historique nouveau au Québec, puisque l'historiographie, québécoise et canadienne, a peu porté d'éclairage sur les chômeurs et les chômeuses des années 1910-1920 et sur les bureaux de placement provinciaux coordonnés

par l'État fédéral après la Première Guerre mondiale. Ces premières décennies du 20^e siècle constituent pour le Canada et le Québec une période embryonnaire façonnant les prémices de la construction de l'État providence en matière d'assistance gouvernementale et nationale aux chômeurs et chômeuses du pays.

FRENEY, Sylvie, *Les faubourgs et leur évolution du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle. Étude comparée d'Angers et de Montréal*, Thèse de doctorat (histoire) en cotutelle Université d'Angers-Université du Québec à Montréal, 2004, 538 p. (Direction : Jean-Claude Robert et Jacques Maillard)

Cette étude sur les faubourgs et leur évolution a pour but de démontrer l'existence et l'importance du rôle des faubourgs dans la croissance et l'aménagement de la ville entre le XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle. À travers l'exemple des faubourgs d'Angers et de Montréal et en étudiant les caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et sociales, nous avons pu mettre en perspective trois temps chronologiques. Le premier permet aux faubourgs de se mettre en place autour de la ville. Le faubourg est alors une projection de la ville hors de ses murailles. Le second temps au tournant des XVIIIe et XIXe siècles voit les faubourgs s'affirmer et devenir les pôles de croissance de la ville tandis que l'articulation ville-faubourg se réalise pleinement, notamment grâce à l'abolition des remparts. Le troisième temps est celui de l'intégration des faubourgs à la ville, la ville s'identifiant désormais à sa cité mais aussi à ses faubourgs. Cette phrase d'intégration est marquée par l'émergence au sein des faubourgs de nouveaux espaces signifiants proches de la notion de quartier. En plus d'être une étude spécifique et comparative sur les faubourgs dans deux contextes urbains

différents, ce travail montre clairement que les faubourgs sont un « repère historique » du temps de la ville permettant de mieux saisir les mécanismes de croissance de la ville.

VAILLANCOURT, Éric, *La Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal : reflet du dynamisme du laïcat catholique en matière d'assistance aux pauvres (1848-1933)*, Thèse de doctorat en histoire, 2004, 329 p. (Direction : Jean-Marie Fecteau et Louis Rousseau)

Une double intention est à l'origine de cette thèse. Il s'agissait d'abord d'analyser, à travers un cas spécifique de la société québécoise, soit la situation qui prévaut à Montréal, la place accordée à l'aide à domicile, un volet encore peu connu du réseau d'assistance catholique qui s'organise principalement à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. De plus, alors que l'historiographie fait de l'assistance la chasse gardée de l'Église et du clergé, nous voulions comprendre ce qui se produit lorsqu'un des joueurs majeurs en matière d'aide à domicile est une association de laïcs catholiques. En effet, à partir de 1848, il revient aux membres montréalais de la Société de Saint-Vincent de Paul (SSVP) de prendre en charge une portion importante de l'assistance à domicile. Nous avons considéré une période d'étude assez longue, qui va de l'implantation à Montréal en 1848 à la Crise des années 1930, un point tournant où la SSVP accepte de distribuer les secours directs aux chômeurs.

Grâce à un corpus d'archives composé avant tout des documents produits par la SSVP de Montréal et par le conseil général de Paris, nous avons pu vérifier quatre hypothèses principales. Tout d'abord, l'implantation à Montréal de l'association laïque française illustre une volonté, de la part des autorités religieuses ultramontaines, d'inscrire

le développement du réseau catholique d'assistance dans la conjoncture d'une nouvelle socialité libérale. La SSVP est fondée en 1833 par un groupe de laïcs parisiens soucieux de se sanctifier en pratiquant une charité différenciée dans un environnement urbain en transformation. Ces derniers réactualisent la pratique ancestrale de l'aide à domicile, afin d'établir une force collective qui sera en mesure d'accomplir, dans une plus large mesure, un devoir social à l'égard des classes laborieuses. Déjà, les membres de la SSVP montréalaise possèdent le terreau propice qui leur permettra d'occuper un espace d'autonomie au sein d'un réseau dont la plupart des composantes sont des institutions spécialisées tenues par un personnel religieux. La définition de cet espace d'autonomie est possible, précisément parce que les membres respectent le modèle d'intervention établi par les fondateurs et diffusé par le conseil général de Paris, c'est à dire une pratique « méthodique » de la visite à domicile dans le cadre d'un fonctionnement organisationnel exclusivement laïque et teinté des nouvelles valeurs du siècle de la démocratie libérale. Au centre, il y a la conférence qui prend généralement vie en fonction d'un développement paroissial qui se calque à celui du milieu urbain. Au fil des décennies, bénéficiant toujours du soutien des autorités religieuses, les membres de la SSVP intègrent le tissu social. La systématisation d'une visite à domicile laïque, par les membres de conférences implantées à peu près dans chacune des paroisses montréalaises, tend à permettre l'établissement d'un lien de confiance, l'existence d'un lieu d'échange. À Montréal, cela est encore plus marqué du fait que visiteurs de la SSVP et familles visitées ont des origines sociales similaires. Pour les premiers, il en découle progressivement un fort pouvoir d'action au sein du réseau catholique, surtout en tant qu'agents de liaison entre les familles et les institutions spécialisées.

Toutefois, les limites du modèle d'intervention établi en 1833 deviennent particulièrement visibles lorsqu'il est question d'organiser, dans le premier tiers du XXe siècle, la distribution massive des secours directs. En plus de faire les frais d'une partie de bras de fer entre les autorités religieuses et les autorités civiles, les membres sont, du moins à court terme, incapables de modifier une structure organisationnelle déficiente, pendant que le milieu paroissial s'effrite. Contrairement à d'autres associations confessionnelles, ils ne sont pas en mesure de prendre le virage qui s'amorce, celui des agences sociales et du service social

ROC, Jean-Claude, *L'analyse du discours de la FTQ sur les changements intervenus dans l'organisation du travail dans les entreprises, 1970-1998*, thèse de doctorat, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 2003, 260p.

Mémoires de maîtrise

DUBÉ-BÉDARD, Thaïs. *Les enjeux socio-politiques du contrôle de la qualité du lait dans la région métropolitaine de Montréal, 1876-1926*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2004, 131 pages. (Direction : Joanne Burgess et Jean-Pierre Collin)

Dès les dernières décennies du 19e siècle, l'élite québécoise prend conscience de l'importance de sécuriser l'approvisionnement alimentaire des milieux urbains. La qualité du lait de consommation occupe alors une place prépondérante dans ces considérations. Cette préoccupation est justifiée par le nombre de maladies contagieuses, endémiques et épidémiques associées à la consommation d'un lait de piètre qualité. Au début du 20e siècle, la

situation est si alarmante qu'elle devient même un des enjeux prioritaires des tenants du mouvement international de santé publique. Ces derniers exercent des pressions auprès des instances gouvernementales afin que soit instaurée une stricte réglementation encadrant les normes de mise en marché du lait. Alliant à la fois préoccupations médicales et politiques, la question de l'encadrement de la qualité du lait a été abordée depuis une vingtaine d'années par les historiens s'intéressant aux conditions de vie de la population urbaine québécoise. Ces derniers ont longtemps accusé les instances municipales montréalaises d'avoir fait preuve de passivité et de laxisme face aux problèmes engendrés par la consommation de lait de mauvaise qualité. Puis, les historiens ont progressivement réinterprété les actions des édiles en soulignant le rôle de différents groupes de pression dans l'application ou le retard de la mise en place de mesures d'encadrement efficaces. Globalement, l'intérêt pour l'étude de la mise en place de la réglementation de la qualité du lait est passé du désir de démontrer les effets néfastes du système capitaliste, aux tentatives de comprendre la complexité de la société urbaine québécoise au début du 20e siècle. Le présent mémoire s'insère dans les démarches entreprises pour comprendre dans leurs moindres détails l'élaboration et la mise en application d'un cadre réglementaire tel que celui de la qualité du lait à Montréal. Il tente d'identifier les limites de l'activité réglementaire montréalaise dans un dossier qui, comme nous le démontrons, demande la collaboration de plusieurs instances décisionnelles, telles le conseil de ville de Montréal, le Bureau de santé de la cité, les administrations locales de l'agglomération métropolitaine et le palier provincial.

Le deuxième chapitre du mémoire nous permet de positionner géographiquement les limites de l'intervention montréalaise par l'étude de la disposition du réseau

d'approvisionnement laitier de la ville à cette époque. Tout au long du 19e siècle, le réseau d'approvisionnement subit de multiples transformations. Au tournant du 20e siècle, la distance géographique séparant le lieu de production du lieu de consommation est un phénomène récent qui a un double impact. Tout d'abord la distance affecte la qualité du lait. Deuxièmement, elle complique l'action des autorités montréalaises en matière d'encadrement. Le troisième chapitre du mémoire traite de ces questions. Nous y démontrons aussi que pour assurer la qualité du lait de la population locale, les autorités montréalaises durent outrepasser leurs limites territoriales afin d'encadrer les normes de production et de manutention du lait à même les fermes productrices situées dans l'agglomération métropolitaine. Par le fait même, nous abordons la question de la santé publique dans les localités de la banlieue montréalaise, où nous constatons que l'action montréalaise était on ne peut plus nécessaire.

L'instauration d'un service d'inspection de la qualité du lait, étendu à l'ensemble du territoire desservant le marché montréalais, constitue une expérience unique de gestion régionale au début du 20e siècle. C'est ce qu'examine le dernier chapitre de notre mémoire. Car, pendant que prend forme à Montréal la régionalisation du service d'inspection, la gestion de la santé publique sur le territoire québécois est progressivement centralisée par le gouvernement provincial. C'est le désir de Québec de voir s'épanouir sur le territoire un réel système de santé publique qui justifie les actions de l'organisme gouvernemental responsable de la question : le Conseil d'hygiène de la province de Québec. L'autonomie de la métropole repose alors sur le professionnalisme et l'expertise de la direction et du personnel du Bureau d'hygiène et de statistique de la Ville de Montréal. En plus de garantir l'autonomie de la métropole en

matière de santé publique, ces caractéristiques en font un partenaire de choix pour la réalisation de l'œuvre hygiéniste au Québec et la normalisation de la santé publique. Finalement, nous soulignons le fait que les autorités sanitaires montréalaises participent aussi à la modernisation des services publics, telle que poursuivie par le gouvernement central.

CHARRON, Chantal. *La crise du logement à Québec et le village des Cove Fields : ghettoïsation de la misère et stratégies de survie sur les Plaines d'Abraham (1945-1951)*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2004, 190 pages. (Direction : Jean-Marie Fecteau)

En mai 1945, le maire de Québec loue les huttes militaires construites sur les Plaines d'Abraham pendant la Seconde Guerre mondiale dans le but de loger temporairement la centaine de familles victimes de la crise du logement. En effet, divers édifices municipaux sont déjà utilisés depuis quelques années à cette fin, et ce dans des conditions hygiéniques lamentables. Ainsi, tandis que les élites intellectuelles tentent de plus en plus de convaincre les autorités d'intervenir dans le domaine du logement, celles-ci semblent préférer se rabattre sur les solutions d'urgence. Or, dans ce cas-ci, cela aura pour conséquence d'engendrer un véritable ghetto au cœur même de la Vieille capitale, où s'entasseront près d'un millier de personnes, dont plus de 700 enfants, pendant six ans. Les autorités municipales verront à y installer un minimum d'encadrement : présence de la police, transformation d'une hutte en chapelle et mise sur pied d'une école. La vie de ces familles s'organisera principalement autour des stratégies à mettre en œuvre pour parvenir à se procurer le strict nécessaire, qu'il s'agisse du travail des parents et des enfants, de l'utilisation des prestations d'allocations

familiales ou autres, de la charité ou encore de la mendicité, voire de la délinquance.

En 1948, alors que le bail de location des huttes est censé se terminer, rendant encore plus précaire la situation de ces gens, le gérant de la caisse populaire Saint-Cœur-de-Marie entreprend de soutenir la formation d'une coopérative d'habitation composée de plus de quinze chefs de famille des *Cove Fields*. Cependant, plusieurs d'entre eux n'auront pas les moyens d'y souscrire, et se retrouveront, à la fin d'avril 1951, sans d'autre recours que l'aide apportée par le Conseil central des œuvres. Car même si diverses instances ont tenté, tout au long de ces années, de mettre en branle des projets de logements abordables, elles se sont sans cesse heurtées au manque de volonté des autorités de les mettre en œuvre.

CHARTRAND, Huguette. *Préville, 1948-1969 : une ville planifiée sur la rive sud de Montréal*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2004, 143 pages. (Direction : Paul-André Linteau)

Avec la seconde moitié du 20^e siècle, la banlieue montréalaise a confirmé son essor, participant en cela au phénomène de la banlieue-jardin qui allait se propager à des milliers d'exemplaires partout en Amérique du Nord. Ce phénomène est illustré par l'étude de Préville, une ville planifiée sur la rive sud de Montréal, qui a vu le jour en 1948 et a existé de façon autonome jusqu'à sa fusion volontaire avec la Ville de Saint-Lambert en 1969.

Le mémoire étudie d'abord les conditions ayant présidé à l'incorporation de Préville, soit : le patient travail d'acquisition des terrains par son premier promoteur, depuis le début du 20^e siècle, suivi des mesures pour faire du territoire ainsi délimité une ville planifiée, d'après l'adaptation nord-américaine

des principes de la cité-jardin. Les caractéristiques socio-économiques de la population visée pas ce type de développement ont ensuite retenu l'attention, de même que les conditions ayant prévalu à l'aménagement de la Ville. Cet aspect est décrit par les caractéristiques des plans de zonages successifs qui ont été adoptés et qui, par leurs contraintes urbanistiques, recherchaient des propriétaires à l'aise financièrement. Des divers aspects de l'étude sont ressortis l'action déterminante des promoteurs, les caractéristiques de la banlieue planifiée, la clientèle sélective intéressée par ce cadre de vie et les lacunes au niveau de certains services que la Ville n'était pas en mesure d'assurer et qui ont amené les citoyens à se prononcer en faveur d'une fusion avec la municipalité voisine.

L'importance de Montréal, la ville-centre, est mise en évidence par les préoccupations des citoyens en matière de transport. Sous cet angle, l'automobile sera, sans conteste, le mode de transport privilégié, rejoignant en cela un choix nord-américain pour assurer les déplacements quotidiens. Par ailleurs, malgré le fait que de futurs propriétaires aient pu se relier rapidement avec le centre-ville et que leur rêve de posséder une maison dans un cadre champêtre ait été à portée de la main, ils ont tardé à venir s'établir là où les promoteurs auraient espéré un développement plus rapide. Des hypothèses, qui tiendraient compte d'autres possibilités offertes à la même époque par la région métropolitaine, sont émises pour expliquer cette lenteur d'occupation du territoire.

COLAS, Valéry, *La bataille du lait pur à Montréal, 1900-1926*. Mémoire de maîtrise, 2002, 187 pages. (Direction : Joanne Burgess)

Le lait est un aliment crucial pour le développement des enfants et c'est le lait maternel qui constitue, de l'avis de plusieurs médecins, le meilleur aliment à offrir aux nouveau-nés. Toutefois, pour une multitude de raisons, les femmes du début du XXe siècle se sont détournées de l'allaitement et nourrissent plutôt leurs enfants avec du lait de vache. Ce dernier est considéré comme une source de vie, mais il est trop souvent source de mort. Devant ce fait, les autorités en matière de santé publique adoptent au fil des ans diverses mesures afin de contrôler la qualité de ce produit. L'étude du cheminement de l'une de ces mesures, soit le projet de *Règlement #891 concernant le lait* proposé par le Dr Séraphin Boucher, médecin de la Cité de Montréal, est au cœur de ce mémoire.

L'historiographie existante a évoqué le fait que l'adoption de ce projet de règlement a suscité la controverse au sein de la société montréalaise. Toutefois, aucun chercheur, jusqu'à maintenant, ne s'est intéressé à ce point particulier de notre histoire et n'a cherché à comprendre les raisons de cette polémique. Pourtant, l'existence de celle-ci soulève des questions fort intéressantes. D'une part, il importe de s'interroger afin de savoir pourquoi le médecin de la Cité estime nécessaire de modifier la réglementation du commerce du lait alors en vigueur. De plus, ce projet de règlement comporte une clause qui suscite l'ire de certains acteurs sociaux : la pasteurisation du lait. Pourquoi le médecin de la Cité veut-il rendre ce procédé obligatoire et pourquoi certains s'y opposent-ils ? Enfin, pourquoi s'écoule-t-il près de dix ans entre le moment où le projet est présenté pour la première fois et son adoption en 1925 ? À l'aide de documents d'archives provenant des fonds de la Ville de Montréal, de quelques groupes réformistes, de regroupements d'hommes d'affaires et des périodiques de l'époque, il

nous a été possible de retracer les tergiversations entourant l'adoption de ce règlement.

Fondamentalement, ce mémoire est une étude de la santé publique montréalaise réalisée par le biais de trois axes de recherches. D'abord, le deuxième chapitre de ce mémoire apporte un nouvel éclairage sur les actions de certains groupes réformistes hygiénistes quant à l'amélioration de l'hygiène publique à Montréal. Nous avons choisi de nous attarder plus spécifiquement aux actions des mouvements de lutte à la tuberculose et de lutte à la mortalité infantile, et ceci, pour deux raisons. D'abord, les deux mettent en place des campagnes de sensibilisation et d'intervention auprès du public où la question de la qualité du lait occupe une place certaine. En second lieu, lors du débat entourant le projet de règlement concernant le lait, des organismes ou des personnes engagées au sein de ces deux mouvements se prononceront en faveur de son adoption. Après l'étude des mesures mises en place par les groupes réformistes hygiénistes et les philanthropes, le troisième chapitre de notre mémoire examine comment les autorités publiques ont réagi face à la question de la qualité du lait. En plus de découvrir quels étaient les règlements qui régissaient le commerce du lait à Montréal depuis la fin du XIXe siècle, l'étude des autres mesures mises de l'avant par le Service de santé de la ville de Montréal se révèle fort importante. Cet axe de recherche permet de comprendre comment les autorités publiques se sont inspirées de ce qui a été fait dans le milieu public et philanthrope pour élaborer leurs propres mesures. À cet égard, il importe de spécifier que le médecin de la Cité, depuis 1913, est issu du milieu des médecins réformistes engagés au sein du mouvement de lutte à la mortalité infantile, celui-ci ayant aussi participé à l'implantation des premières Gouttes de lait montréalaises au début du XXe siècle.

Enfin, l'étude de l'instauration de nouvelles règles en matière de santé publique nécessite que l'on s'interroge sur la société dans laquelle celles-ci ont été implantées. En ce sens, notre dernier axe de recherche permet de mettre en lumière les réactions des différents acteurs sociaux montréalais face à l'instauration de nouvelles règles régissant le commerce du lait. Plusieurs médecins et regroupement réformistes prennent position en faveur de l'adoption du projet de *Règlement #891 concernant le lait* proposé par le Dr Séraphin Boucher dès 1916. Cependant, bien que ce projet régisse plusieurs aspects du commerce du lait, c'est la question de la pasteurisation obligatoire qui occupe tout l'espace de discussion. Le maire Médéric Martin, d'ascendance populiste, et la Chambre de commerce du district de Montréal s'opposent tous deux à son adoption et, en 1920, le projet est répudié lors d'une réunion du conseil municipal tenue à cet effet. Après de nouvelles consultations auprès de différents acteurs de la société civile, le Dr Boucher apporte quelques modifications à son projet de règlement. Ce dernier sera finalement adopté en juillet 1925 et mis en vigueur le premier mai 1926. Plusieurs facteurs ont influé et occasionné le report de l'entérinement de ce projet de règlement : l'épidémie d'influenza de 1918, la hausse des prix du lait en 1919, l'instabilité politique que connaît l'administration de la ville et l'opposition du maire Médéric Martin et des hommes d'affaires francophones.

CYR, Marc-André. *La presse anarchiste au Québec (1976-2001)*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2004, 200 pages. (Direction : Richard Desrosiers)

Ce mémoire porte sur la presse anarchiste au Québec (1976-2001).

L'anarchisme est un élément important de l'histoire des mouvements révolutionnaires du Québec et du monde entier. Pourtant, et l'historiographie québécoise en témoigne, presque rien n'a été écrit sur le sujet. Ce manque ne peut s'expliquer par l'absence de l'anarchisme dans l'histoire du Québec puisque, entre 1976 et 2001, les anarchistes québécois sont très actifs dans la production de journaux. Ils en publient principalement six pendant cette période : *La Nuit* (1976-1983), *Le Q-Lotté* (1976-1983), *Rebelles* (1989-2001), *Hors d'ordre* (1992-1996), *Hé...Basta !* (1994-1998) et *Démanarchie* (1994-1997).

Comme nous sommes le premier à travailler sur ce sujet, nous avons tenté de dresser un portrait de la pensée de ces publications. C'est pourquoi nous effectuons d'abord une présentation générale des journaux (plate-forme, tirage, style littéraire, caractéristiques particulières). Cette partie nous permet de mieux saisir leur idéologie et de les distinguer les uns des autres. Ensuite, nous présentons l'analyse qu'ils font de l'actualité auxquels les journaux eux-mêmes attachent de l'importance. Cette façon de procéder nous amène à traiter de sujets très divers : militarisme, guerre du Golfe, mondialisation de l'économie, mouvements de libération des femmes, syndicalisme, nationalisme, etc.

À travers leurs positions théoriques et leurs analyses de l'actualité mondiale et québécoise, nous démontrons que leurs critiques s'articulent autour de trois principaux axes de luttes : l'État, le capitalisme et le patriarcat. Ils définissent l'État comme un instrument d'oppression («socialiste» ou bourgeois); le capitalisme comme un système responsable de l'exploitation des travailleuses et des travailleurs; le patriarcat comme un système de domination confiant les femmes à des rôles sociaux subalternes et aliénants. Ce triple rejet constitue le point de rencontre du

combat mené par les journaux anarchistes québécois, le lieu commun de leurs luttes.

Jusqu'ici personne n'en avait retracé l'histoire. Ce mémoire vise donc, humblement, à combler cette lacune.

FONTAINE, Mélanie, *Le Conseil du Patronat du Québec comme acteur : analyse de discours, 1969-1999*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, UQAM, 2002, 216p.

Le Conseil du Patronat du Québec, créé en janvier 1969, est une figure importante du patronat québécois. Peu étudié, nous avons entrepris, après plusieurs réflexions abordées au chapitre II, une analyse de contenu de type logico-sémantique du discours du C.P.Q. sous l'angle des relations du travail à partir de différents mémoires qu'il a produit dans le but de convaincre les instances décisionnelles québécoises, entre autres, de l'importance de certaines modifications aux différentes lois du travail, mais aussi relatives à certaines institutions, cégeps, universités, assurance-chômage (assurance-emploi), bien-être social (soutien du revenu), etc. pour palier au vide laissé par la crise des régulations fordistes. Cette crise d'envergure entraînant plusieurs bouleversements devait nécessairement laisser des traces de changement dans le discours patronal en question ici que nous nous sommes proposée de vérifier.

Les mémoires du C.P.Q. que nous avons soumis à l'analyse sont traités à partir de trois niveaux essentiels pour comprendre la structure de ce mémoire, c'est-à-dire à partir des dimensions culturelle, institutionnelle et organisationnelle justifiées par nos approches théoriques (l'approche de

la régulation et l'approche des nouveaux mouvements sociaux) vues en chapitre I. Quant à elles nos hypothèses expliquent le découpage chronologique par décennies de nos trois derniers chapitres (chapitre IV : 1970-79; chapitre V : 1980-89; et chapitre VI : 1990-99) destinés à l'analyse proprement dite. En effet, après une première lecture rapide de notre corpus, il nous est apparu que le discours du C.P.Q., conservant une unité idéologique assez frappante au cours des trente années que nous avons considérées, était tout de même traversé par des moments de ruptures et de changements observables à l'intérieur de chaque décennie. C'est d'ailleurs ce qu'a tendu à confirmer notre analyse avec quelques nuances évidemment.

L'analyse proposée tente donc d'éclaircir la façon dont se sont opérés ces changements, mais surtout leur nature et leur envergure très étroitement reliés au contexte, mais surtout à la place occupée par les différents acteurs québécois, l'État et les syndicats plus particulièrement.

LAVICTOIRE, Nathalie. *Conflagration et réaménagement urbain : le cas de Montréal en 1852*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2004, 120 pages. (Direction : Jean-Claude Robert)

La conflagration de Montréal en 1852 n'avait encore jamais fait l'objet d'une recherche historique approfondie. Pourtant, elle constitue un événement majeur qui a bouleversé la vie de plusieurs milliers de Montréalais et qui a amené d'importantes transformations dans la ville. Notre recherche s'inscrit donc dans cette perspective et a pour but de mettre en lumière divers facettes reliées à la catastrophe.

Par ailleurs, cette étude s'applique d'abord à faire la description de l'incendie, à observer les réactions des individus et des autorités et à examiner l'instabilité qui règne dans la ville après la conflagration. Ensuite, notre recherche s'intéresse à l'impact de l'incendie à l'échelle de la municipalité, entre autres à l'égard d'un nouveau règlement, aux travaux publics ainsi que des effets sur la propriété foncière et le Service d'incendie. Notre étude aborde également plusieurs aspects des sinistrés, notamment de ceux qui sont assurés encore des petits propriétaires. Enfin, ce travail présente un bilan de la reconstruction, dans lequel est effectué quelques comparaisons avec d'autres villes de l'Amérique du nord britannique au XIXe siècle.

Nous soutenons que la conflagration provoque un choc et crée un désordre dans la ville. Nous pensons également que cette catastrophe est, pour la municipalité, l'occasion de réaménager certaines infrastructures urbaines. Nous avons davantage privilégié une approche qualitative, mais quelques démonstrations sont effectuées à partir de méthodes quantitatives. C'est entre 1848-1851. Aussi, plusieurs appendices, quelques gravures et des tableaux illustrent et appuient plusieurs des propos développés dans cette recherche.

Nous démontrons que l'étendue des flammes relève de l'étroitesse des rues, des constructions en bois et de l'insuffisance de l'eau. Après l'événement, les autorités prennent les mesures qui s'imposent afin que ne se reproduisent ce genre de catastrophe. Aussi, la municipalité s'implique beaucoup pour aider à la reconstruction, notamment à l'égard des petits propriétaires, car elle met à leur disposition des prêts pour rebâtir leur maison. Les élus municipaux prennent également des décisions utiles au bien général de la ville et les améliorations ne se seraient pas produites aussi rapidement sans la conflagration.

MARTIN, Annie. *L'Imprimerie L'Action Sociale Ltée : L'Église catholique dans l'arène de l'édition québécoise, 1907-1939*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2003, 157 pages. (Direction : Fernande Roy)

Au tournant du XXe siècle, l'Église catholique québécoise s'engage dans une autre de ses batailles contre les mauvaises lectures. L'Église opte cette fois pour la promotion des bonnes lectures plutôt que pour la censure. La fondation de l'imprimerie L'Action sociale à Québec en 1907 marque ainsi la naissance d'un important complexe éditorial abritant imprimerie et librairie, et duquel émanent, outre un quotidien d'information catholique et quelques autres périodiques, une somme impressionnante de livres et de brochures. Les spécialistes de la littérature n'ont examiné jusqu'ici que l'apport littéraire de L'Action sociale, apport par ailleurs très marginal. L'approche développée dans ce mémoire, qui prend en compte l'ensemble des livres et des brochures publiés au cours de la période de 1907 à 1939, révèle les subtilités du programme de l'éditeur. Une analyse basée sur les titres des 606 ouvrages, d'une part, et une étude prosopographique des 248 auteurs, d'autre part, montrent un programme où dominant les essais et les auteurs religieux, mais dévoilent du même coup une démarche éditoriale en trois temps : 1. un démarrage en force largement appuyé sur un bassin d'auteurs laïques prodigues en littérature et en manuels scolaires; 2. une période de crise où émerge une littérature féminine produite par les protégées de Camille Roy; 3. l'atteinte d'une stabilité dans les années 1930, L'Action sociale s'affirmant alors nettement comme la tribune du clergé de Québec et des professeurs de l'Université Laval.

Dans l'ensemble, ce mémoire montre que l'éditeur, tout en étant résolument religieux, s'insère dans le marché de l'édition du début du XXe siècle en proposant à la fois des

publications religieuses traditionnelles (hagiographies et ouvrages de piété) et des ouvrages polémiques portant sur les débats du jour (syndicalisme, instruction obligatoire) et témoignant des prises de position d'une Église engagée dans le mouvement d'action catholique. L'Action sociale se révèle ainsi sans contester l'œuvre d'une Église catholique bien ancrée dans son milieu et dans son époque, ce qui situe cette étude dans le courant d'une historiographie qui renouvelle la vision de l'héritage transmis par l'Église catholique québécoise.

MILOT, David. *Conceptions et pratiques culturelles communistes au Québec (1973-1982)*. Mémoire de maîtrise en histoire, 153 pages. (Direction: Robert Comeau)

Pour atteindre complètement son but, la révolution socialiste doit transformer la société dans trois sphères, l'économique, le politique et le culturel. La plupart des grands théoriciens du marxisme ont développé leur propre conception du rôle que les arts et la culture doivent jouer dans une société socialiste. De Karl Marx à Jean-Paul Sartre, en passant par Bertolt Brecht et Georg Lukacs, les penseurs progressistes ont élaboré une théorie qui tend à mettre l'art au service du peuple. Néanmoins, leurs théories entrent parfois en contradiction. Du dirigisme de Joseph Staline à l'ouverture de Léon Trotski, les débats font rage et la notion d'esthétique marxiste évolue de Marx aux courants révisionnistes des années 1960.

Au Québec, durant les années 1970 et le début des années 1980, le mouvement communiste et plus particulièrement le mouvement marxiste-léniniste occupe une grande place dans la culture de gauche. Des groupes comme le Parti communiste du Québec et l'Organisation marxiste-léniniste du Canada *En lutte!* Prennent part eux aussi à la

bataille idéologique sur le front culturel. Leurs conceptions s'inspirent des théories des grands penseurs du marxisme puisque ces groupes se réclament de Marx, de Lénine, ainsi que de Staline et de Mao dans le cas du groupe *En lutte!* Dans leurs organes de propagande, chacun effectue sa propre réflexion sur le rôle des arts et de la culture, mais ils en profitent également pour critiquer et dénoncer la culture dite bourgeoise. Pour passer de la parole aux actes, ces groupes et plus particulièrement *En lutte!* réussissent à rallier plusieurs groupes culturels autonomes. Des troupes de théâtre d'agit-prop, des chorales de chants révolutionnaires et des groupes d'intervention vidéo joignent les rangs de ce groupe maoïste. Par le fait même, ils acceptent de propager leur message communiste et de servir la tâche centrale de l'organisation. La culture au sein d'un groupe marxiste-léniniste ne joint cependant pas de la liberté totale. La plupart du temps, elle est soumise au message politique. Le dogmatisme caractérise en effet une bonne partie des pratiques culturelles marxistes-léninistes. Néanmoins, le niveau d'intransigeance varie selon la conjoncture.

POMERLEAU, Colette, *L'idéologie de la pauvreté chez l'élite canadienne-française du XIXe siècle (1850-1900)*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2006, 203p. (Direction : Jean-Marie Fecteau)

Notre travail de recherche s'inscrit dans une période très mouvementée de l'histoire du Québec, alors qu'entre 1850 et 1900, la société canadienne-française entrait dans une ère d'industrialisation et de grand développement économique qui la mettait sur les rails du progrès et du modernisme. La structure sociale elle-même connaissait une

transformation radicale avec la fin du régime féodal, où les seigneurs et leurs censitaires laissaient la place aux bourgeois capitalistes avides de s'enrichir et à leur cohorte d'ouvriers à peine sortis de la paysannerie. Ce trépidant XIXe siècle, qui redéfinissait le monde aux sons des tambours de la liberté, voyait cependant se creuser un immense fossé entre les riches et les pauvres. Une bourgeoisie affairée et prospère s'alliait à un clergé animé d'une foi plus engagée sur le plan social, pour endiguer un paupérisme grandissant qui mettait en péril les objectifs sociaux et les valeurs chères à cette classe aisée qui privilégiait une société d'ordre, de paix, de moralité et de réussite.

En nous rapprochant de l'élite québécoise et francophone du XIXe siècle, afin de mieux cerner l'opinion qu'elle entretenait sur la pauvreté et sur les pauvres, nous avons découvert, par le biais de ses discours, de ses conférences, de ses articles de journaux et de ses divers écrits, que nous étions en présence d'une classe dominante aux idées bien précises en matière de pauvreté. En effet, pour ces hommes occupés à bâtir un pays et un système économique où chacun pouvait, en principe, atteindre à la fortune par son travail, par son sens de l'économie, par sa bonne conduite et par son ambition à réussir, la pauvreté n'avait pas sa place et elle était, bien souvent, la malheureuse conséquence de l'irresponsabilité et du vice. Bien sûr, la charité envers les pauvres demeurait un geste des plus louables en autant qu'il fut accompli librement et au bénéfice des vrais pauvres, c'est-à-dire de ceux inaptes à gagner leur vie, tels les orphelins, les malades, les vieillards et les infirmes. Malgré une certaine controverse au sujet de l'intervention de l'État dans l'aide à la pauvreté, la bourgeoisie québécoise préférerait confier à l'Église et aux communautés religieuses la prise en charge de la misère.

POSCA, Jean-Simon, *L'image des syndicats dans les éditoriaux de trois quotidiens montréalais lors de la première année du gouvernement québécois dirigé par Jean Charest (avril 2003 - avril 2004)*, mémoire de maîtrise, département de science politique, UQAM, 2006.

Ce travail décrit et fait l'analyse de l'image des syndicats dans les éditoriaux des quotidiens payants montréalais lors de la première année au pouvoir du gouvernement québécois dirigé par Jean Charest (avril 2003 à avril 2004). Il se concentre sur les éditoriaux traitant des luttes entre les syndicats et le gouvernement Charest. Il examine les éditoriaux relatifs au syndicalisme parus dans *Le Devoir*, *La Presse* et *The Gazette*. Le travail présente et explique les ressemblances et les divergences apparaissant entre les différents journaux dans l'image que ceux-ci renvoient des syndicats. Pilote, Patrick C. 1972, *Analyse du discours de la CTCC-CSN portant sur l'économie sociale (1921-1999) : la production du discours éthico-politique*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 2000. 194p.

ROUSSEAU, Dany. *Marchés publics et structuration spatiale du commerce à Montréal : 1870-1900*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2003, 141 pages. (Direction : Jean-Claude Robert)

Notre étude se penche sur le phénomène du marché public montréalais pour la période 1870-1900. Nous avons cherché à comprendre, dans un premier temps, comment se structurait l'espace autour de cette institution. En divisant en deux zones distinctes nos aires de marchés publics, nous avons découvert que les commerces s'y retrouvent

varient selon leur proximité du marché et selon les types de quartiers où ils se localisent. Nous avons divisé les marchés en deux catégories. La première est le marché de quartier qui compte dans sa première zone une grande concentration commerciale. Ces établissements sont variés et d'une taille économique plus importante que ceux de la seconde zone. Les commerces évoluant au sein de cette dernière y sont plus éparpillés, moins nombreux et moins divers. De plus, ces établissements sont la plupart du temps des commerces d'épicerie, qui se situent à proximité des secteurs résidentiels. La deuxième catégorie de marché est celle du marché de centre-ville, où la concentration commerciale se fait autant en première qu'en deuxième zone. La taille économique de ces commerces est très importante et sans commune mesure avec ceux de l'aire du marché de quartier, et ce autant en première qu'en seconde zone. Toutefois, nous pouvons constater qu'une certaine concentration du commerce d'alimentation s'effectue en première zone.

En deuxième partie de notre travail, nous nous sommes penché sur le commerce d'épicerie qui semble devenir un substitut au marché public durant la période étudiée. Selon les quartiers, en observant la taille des épiciers et leur répartition géographique, nous pouvons catégoriser les épiciers en deux types. Le premier est constitué des épiciers de quartier qui sont de taille modeste et situés dans des secteurs plus résidentiels. Le deuxième type est plutôt composé des épiciers d'artères commerciales, qui occupent une place plus importante du point de vue économique et se situent surtout sur des rues commerçantes ou au centre-ville. Nous tentons de prouver l'existence d'un épicier de marché public, qui se localise dans l'environnement immédiat du marché.

SIMAO-ANDRADE, Miguel, *La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des communautés ethniques (1947-1998)*. Mémoire de maîtrise en histoire, 2005, 206p. (Direction : Robert Gagnon)

Ce mémoire traite de l'intégration des immigrants et des communautés ethniques à la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1947 à 1998. L'objectif est d'expliquer comment la CECM s'est adaptée à la diversité ethnique en analysant ses actions, mesures, politiques et idéologies pour favoriser l'intégration de cette clientèle. L'évolution des politiques d'intégration et de gestion du pluralisme de la CECM est analysée à la lumière des rapports sociaux entre la majorité francophone et les minorités, anglophone et allophone. Selon nous, la transformation des rapports ethniques au Québec détermine fondamentalement le mode d'intégration scolaire des immigrants. Cette évolution s'est jouée en trois principales étapes, la première davantage centrée sur l'intégration religieuse, la seconde sur l'intégration linguistique et la troisième sur la reconnaissance du pluralisme ethnique.

La période avant 1947 est marquée par l'anglicisation des immigrants, attirés par l'école anglo-protestante, et par la prépondérance du facteur religieux dans les décisions prises par la CECM à l'égard de sa clientèle immigrante. La Commission encourage, en effet, l'intégration des immigrants catholiques à l'école anglo-catholique dans le but d'empêcher leur apostasie, ce qui a pour effet de retarder leur intégration à l'école francophone. Dans l'après-guerre, le Comité des Néo-Canadiens de la CECM, influencé par le mouvement néo-nationaliste, s'inquiète de la question linguistique et cherche à favoriser l'intégration

à l'école française en recommandant l'implantation d'un programme trilingue et la création d'un secteur pour les Néo-Canadiens. Ce projet échouera à deux reprises, en 1951 et 1962, en raison de l'opposition farouche du secteur anglo-catholique, dont la survie dépend directement de sa clientèle immigrante.

Dans les années 1960 et 1970, l'émergence de la langue comme critère primordial de l'appartenance nationale et la montée irrésistible du nationalisme québécois transforment radicalement les rapports entre la majorité francophone et les minorités ethniques, habituées à s'intégrer à la communauté anglophone. L'intégration à l'école française se retrouve alors au cœur des luttes linguistiques et du débat sur la langue d'enseignement qui secouent la société québécoise. À la CECM, le Conseil des commissaires passe assez rapidement de la défense du libre choix à une vision plus coercitive qui vise à faire du français la seule langue d'enseignement pour les immigrants. Dans la pratique, il opte parallèlement pour la voie de la persuasion, notamment par le biais des premières classes d'accueil, implantées par le Bureau de l'accueil en 1969.

L'adoption de la loi 101 en 1977, obligeant les immigrants à envoyer leurs enfants à l'école française, clôt la crise linguistique et ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de l'intégration scolaire des immigrants. Entre 1977 à 1998, l'école française catholique, historiquement plus homogène que sa consœur anglaise ou que sa rivale protestante, devient de plus en plus pluraliste. Confrontée à l'afflux considérable des « enfants de la loi 101 », la CECM adopte une approche plus globale de gestion de la diversité, principalement axée sur la valorisation des langues et des cultures d'origine, l'éducation interculturelle et la promotion des relations interculturelles et

interethniques. L'adaptation progressive des écoles françaises au pluralisme des années 1980 et 1990 se heurte toutefois à un obstacle de taille : la confessionnalité des structures scolaires et le « projet éducatif chrétien » mis de l'avant par la Commission. La confessionnalité est finalement levée en 1998, rendant ainsi l'école montréalaise plus ouverte à la diversité culturelle et religieuse de sa population.

Suzanne Clavette, *Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 103p.

Jacques Rouillard
Département d'histoire
Université de Montréal

Ce volume est en fait un recueil de deux textes touchant un enjeu qui a divisé le clergé catholique québécois après la Seconde Guerre mondiale, soit l'idée de réforme de l'entreprise dont les partisans interprètent la doctrine sociale de l'Église comme donnant droit aux travailleurs à la cogestion des entreprises, à la copropriété et à leur participation aux bénéfices. Le premier texte est l'œuvre en 1947 de la Commission sacerdotale d'études sociales qui réunissait des clercs québécois surtout engagés dans l'action sociale auprès des ouvriers et des patrons. Le deuxième publié en 1945 est de la plume de Gustave Desbuquois et de Pierre Bigo de l'Action populaire de France, un lieu de réflexion sur la réforme de l'entreprise qui a influencé ses partisans au Québec. Ce projet a eu le soutien d'évêques influents au Québec de 1948 à 1950 et il a coloré la lettre pastorale des évêques sur la condition ouvrière de 1950. Il est aussi véhiculé par les syndicats catholiques qui s'en inspirent pour réclamer certaines revendications lors de la négociation de conventions collectives de travail.

Selon cette conception, l'entreprise n'est pas la propriété absolue des patrons puisqu'elle est une communauté où la travailleurs tout comme les détenteurs de capitaux ont droit à la plus-value de l'entreprise car les deux l'ont produite. On en déduit que les travailleurs sont copropriétaires des entreprises où ils œuvrent, qu'ils ont droit de participer à sa gestion et toucher une partie de ses bénéfices. Enfin, les syndicats sont appelés «à prendre la tête du



mouvement vers une participation effective des travailleurs à la vie de l'entreprise».

Ce projet repose sur une analyse critique du système capitaliste qui, tel qu'il fonctionne, aurait trop tendance à mettre les personnes au service de l'argent et du profit et à considérer les travailleurs comme de simples facteurs de production assimilés aux marchandises et soumis aux lois de l'offre et de la demande. Une conception humaniste et chrétienne voudrait que de l'entreprise n'ait pas le profit comme seul but ultime, mais qu'elle soit au service de la communauté et des personnes qui y travaillent. Les employeurs devraient «se rendre compte de la fausseté de la conception courante qui place le profit comme le but ultime de toute activité économique» (p. 49).

Comme on peut l'imaginer, le patronat au Québec a combattu farouchement ce courant de pensée parce qu'il y voyait une usurpation de son droit de direction et de propriété. Il a divisé aussi les membres de la Commission sacerdotale sur l'application du projet et il a joué un rôle majeur dans la grève de l'amiante de 1949. Dans les pages réservées à la présentation des deux textes, Suzanne Clavette relie la réforme de l'entreprise à la grève de l'amiante, mais elle oublie de relever un événement important. En effet, dès

le début des négociations à Asbestos, en décembre 1948, l'équipe patronale se braque sur une demande syndicale directement issue de l'idée de cogestion émanant de la réforme de l'entreprise : elle veut obliger l'entreprise à soumettre au syndicat tous les cas de promotions, transferts et congédiements. En réplique, la compagnie insiste pour que la convention inclue une clause garantissant ses droits de gérance dans ces domaines. La clause sera finalement incluse dans la convention signée après la fin de la grève. L'auteure aurait eu profit également de signaler que le pape Pie XII en juin 1950 sonne le glas de la réforme de l'entreprise en assimilant la cogestion pour les salariés à «un glissement vers une mentalité socialiste». Dès lors, la Commission sacerdotale en abandonne la promotion et les syndicats catholiques cessent de s'y référer.

Les deux textes montrent que des éléments à l'intérieur de l'Église catholique ont déjà développé une thèse très critique du système capitaliste et articulé une conception humaniste de l'entreprise avec des arguments bien fondés (droit des salariés à la plus value de l'entreprise). C'est un discours qui détonne dans la société actuelle où règne le capitalisme triomphant qui ne subit guère de critiques et où les salaires et les conditions de travail sont soumis, tout autant que dans l'après-guerre, au «souci prédominant et parfois exclusif du rendement et du bénéfice...» (p. 87). Et à ce titre, les deux textes méritaient d'être publiés.

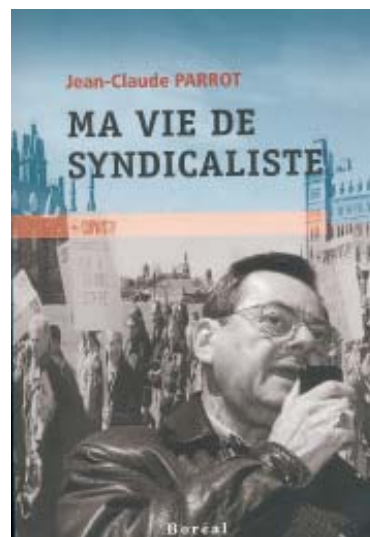
Parrot, Jean-Claude, *Ma vie de syndicaliste*,
Montréal, Boréal, 2005, 454 p.

Marc Comby
Chaire d'histoire Hector-Fabre
Université du Québec à Montréal

En 2005, Jean-Claude Parrot publiait ses mémoires. Son nom est associé au Syndicat national des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Il présida ce syndicat pendant quinze années puis en 1992, il le quitta pour devenir le vice-président du Congrès du travail du Canada (CTC).

Le STTP est un syndicat connu pour sa grande combativité. Il fut largement responsable de l'inclusion d'une disposition dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique qui accordait aux employés fédéraux le droit de grève. Jean-Claude Parrot a renouvelé la démocratie syndicale en choisissant de toujours s'appuyer sur ses membres pour obtenir des améliorations quant venait le temps de négocier les conventions collectives. «C'est seulement quand l'employeur sait que vous avez les membres derrière vous et que vous êtes prêts à vous battre, le cas échéant, que vous pouvez obtenir des gains importants», écrit Parrot.

Timide et travailleur consciencieux, Jean-Claude Parrot débute en 1953 aux postes en tant que commis et cotise à l'Association des employés des postes du Canada (AEPC). Ce n'est qu'en 1961 qu'il débute son militantisme. Il décrit son expérience du militant et de président national du STTP. Il présente chronologiquement les grandes négociations collectives depuis les années 1960. Durant ces années, le syndicat veut réaliser un rattrapage salarial car les travailleurs des postes ont des salaires moindres que les pompiers, policiers et peintres. Parrot va également œuvrer à inté-



grer dans son syndicat les travailleurs à temps partiel. Au tournant des années 1970, les travailleurs des postes vont subir les effets des changements technologiques. L'automatisation des bureaux de poste allait avoir des conséquences sur la classification des emplois et sur la santé des travailleurs : augmentation des cadences de travail, mouvements répétitifs, etc. Parrot rappelle les clauses que le syndicat a négocié pour améliorer la santé et la sécurité du travail.

Parrot relate son emprisonnement en 1979 pour ne pas avoir invité les travailleurs à ne pas mettre fin à leur grève.

Dans cet ouvrage, Parrot ne fait pas que raconter sa vie syndicale; il fait l'histoire des négociations collectives de son syndicat. L'ouvrage contient une multitude de faits et dates utiles qui ouvriront d'autres pistes de recherches sur l'histoire des travailleurs des postes.

Un pionnier de l'éducation ouvrière nous quitte

Fernand Daoust
Ancien président de la FTQ

Cet article est paru dans *Le Devoir* du 23 octobre 2007.

Le décès, la semaine dernière, de Jacques-Victor Morin a été souligné par un communiqué de la FTQ qui, sauf erreur, n'a pas été repris par les médias. C'est dommage parce qu'avec sa disparition le mouvement syndical perd l'un de ses pionniers de l'éducation ouvrière.

Né à Montréal en 1921, Jacques-Victor, ce petit-fils du concepteur des procédures de l'Assemblée nationale du Québec (son grand-père, le notaire Victor Morin, est l'auteur des procédures d'assemblées connues sous le nom de code Morin) est resté jusqu'à la fin la mémoire vivante du mouvement syndical d'après-guerre. Je l'ai personnellement connu et côtoyé à partir du début des années 50.

Secrétaire québécois de la Coopérative Commonwealth Fédération (CCF), dont il était membre depuis 1943, il faisait son entrée dans le mouvement syndical en assumant la permanence du Comité contre l'intolérance raciale et religieuse. Ce comité intersyndical des droits humains allait plus tard avoir comme secrétaire Bernard Landry.



C'est à partir de 1952 que Jacques-Victor allait commencer à jouer un rôle déterminant dans le mouvement syndical québécois. En effet, cette année-là était fondée la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), dont il fut le secrétaire exécutif jusqu'en 1957, année de fondation de la FTQ. Déjà très expérimenté en éducation populaire, Jacques-Victor insufflera un dynamisme remarquable à la jeune fédération. Grâce aux conférences, sessions de formation et émissions de radio qu'il organisait, la FUIQ eut une crédibilité publique sans commune mesure avec sa représentativité numérique.

Il faut se souvenir qu'il fut alors l'un des inspireurs et rédacteurs du Manifeste de Joliette (FUIQ, 1954), qui ne prônait rien de moins que la création d'un parti ouvrier québécois, indépendant de la CCF canadienne. Après quelques années où il fut organisateur et négociateur syndical chez les Travailleurs unis des salaisons, il devenait



Romuald Lamoureux (1^e), Philippe Vaillancourt (2^e), Jacques-Victor Morin (3^e) à la station radiophonique de CJMS dans les années 1950

directeur québécois de l'éducation au Syndicat canadien de la fonction publique. Nous devons à Jacques-Victor d'avoir fait de l'éducation syndicale un instrument essentiel de la lutte ouvrière. C'est pendant son passage au SCFP que ce syndicat très dynamique, déjà bien implanté dans les municipalités, allait connaître une croissance remarquable surtout en recueillant l'adhésion des travailleurs et travailleuses d'Hydro-Québec.

Jacques-Victor n'a jamais dissocié son engagement syndical de son engagement politique. Fondateur et principal animateur de la Ligue d'action socialiste à la fin des années cinquante, il était à nos côtés en 1963, lors de la fondation du Parti socialiste du Québec. Comme nous tous il allait plus tard rejoindre les rangs du Parti québécois.

Tiers-mondiste convaincu et convainquant, il fit des missions sous mandat de l'Organisation internationale du travail en Afrique et en Asie. Pendant dix-huit ans (de 1968 à 1986) il allait occuper les fonctions de secrétaire général associé de la Commission canadienne pour l'UNESCO. À sa retraite, il retournait à ses anciennes amours et travaillait à la relance et la revitalisation du service d'éducation du SCFP, qu'il avait mis sur pied deux décennies plus tôt.

Des hommes comme Jacques-Victor Morin, peu connus du grand public ou des syndicalistes d'aujourd'hui, ont pourtant contribué à construire de l'intérieur un mouvement syndical profondément enraciné dans la réalité québécoise et ouvert sur le monde.

